

SUIVI ORNITHOLOGIQUE

des marais de Misery (Vert-le-Petit, Echarcon),
de Fontenay (Fontenay-le-Vicomte et Menecy)
et données diverses du marais
départemental d'Itteville (Itteville)
et du domaine de Montauger (Lisses)

© Photo J.M. Laitier

Année 2010

Conseil général de l'Essonne
Direction de l'environnement
Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles
Hôtel du Département - Boulevard de France
91012 Évry cedex
Tél : 01 60 91 97 34 - Fax : 01 60 91 97 24
Courriel : espaces-naturels-sensibles@cg91.fr



PREAMBULE

Les Marais de Misery, de Fontenay et de Fontenay-aval sont situés dans le département de l'Essonne et font partie d'une vaste entité appelée "Marais des Basses Vallées de l'Essonne et de la Juine". Ces secteurs s'inscrivent comme des entités paysagères stratégiques de la grande couronne parisienne et constituent des zones d'intérêt écologique majeur.

Les milieux qui composent ces sites sont caractéristiques des zones tourbeuses alcalines de fond de vallée. Ils sont constitués d'étangs, de chenaux et de bois plus ou moins anciens. Cette mosaïque de milieux permet l'accueil d'une faune et d'une flore remarquables.

L'intérêt écologique et social des marais des Basses Vallées de l'Essonne et de la Juine a conduit le Conseil général, au travers de son Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles (CENS), à retenir ce vaste ensemble comme pôle naturel majeur dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Une opération globale de gestion de ces marais y est donc mise en œuvre progressivement dans le cadre d'un Schéma décennal de réhabilitation et de valorisation. L'enjeu final est de restaurer et de maintenir la fonctionnalité de cette entité écologique située aux portes de Paris.

Acquis respectivement en 1995 et 1999, les domaines départementaux de Misery et de Fontenay ont fait l'objet d'importants travaux d'ouverture de milieux et d'entretien définis dans le cadre de plans de gestion validés par un comité de suivi. Un des éléments majeurs de cette gestion correspond à la mise en place d'un cheptel de bovins (races Highland cattle et Bretonne Pie-Noire) et ovins (Shetland) pour la gestion de certains espaces ouverts.

Les observations réalisées sur le site de Fontenay-aval acquis en 2003 sont intégrées à ce suivi. L'ensemble couvre environ 260 ha d'un seul tenant.

Ce rapport 2010 s'inscrit dans la continuité des suivis ornithologiques réguliers engagés depuis 1999 par l'équipe du CENS.

Il présente les résultats du suivi ornithologique effectué au cours de l'année 2010 sur les marais départementaux de Misery, de Fontenay et de Fontenay-aval. Les observations d'espèces les plus marquantes réalisées sur d'autres domaines départementaux (Itteville et Montauger) sont également commentées.

I - Présentation

II - Protocole

III - Résultats par espèces (liste systématique)

IV – Conclusion des observations 2010

V - Synthèse ornithologique depuis 1999

I. PRESENTATION

1 - Localisation et intérêt des sites

Situés au contact de l'agglomération parisienne, les Marais des Basses Vallées de l'Essonne et de la Juine couvrent environ 800 hectares, à 30 km au sud de la capitale. Les sites de Misery, de Fontenay et de Fontenay-aval acquis respectivement en mai 1995, décembre 1998 et mai 2003 composent une entité paysagère majeure au cœur de ces marais.

Il s'agit de sites remarquables sur le plan de la faune et de la flore qui font l'objet de plusieurs mesures de protection :

- **Zone de Protection Spéciale (ZPS) et Zone Spéciale de Conservation (ZSC)** au titre des Directives européennes « Oiseaux » et « Habitats »,
- **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope** depuis 1994,
- **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.)** de type 1.

Chaque site se compose d'une mosaïque de milieux où dominent de vieux boisements humides, des formations arbustives (saulaies, aulnaies) et de nombreux plans d'eau correspondant à d'anciennes fosses à tourbe, dont l'exploitation s'est poursuivie jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Certains étangs ont été progressivement colonisés par des roselières ou des radeaux flottants à Fougère des marais (*Thelypteris palustris*). D'autres milieux herbacés relictuels comme les prairies humides, les bas-marais, les mégaphorbiaies et les magnocariçaies, sont actuellement en phase de restauration.

La rivière Essonne est la principale source d'alimentation en eau de ce système hydraulique complexe. Toutefois des réseaux annexes représentés par exemple par les fossés d'écoulement des drains agricoles, représentent des sources non négligeables d'alimentation en eau de certains secteurs du marais comme la mare aux Sarcelles, l'Étang des Gravelles, la mare de la Petite Prairie, le réseau des fossés de la Grande Prairie.

La majorité des étangs, dont les connections hydrauliques n'ont pas été entretenues depuis de nombreuses années, est envasée parfois de façon importante. On assiste à une mise en « à sec partiel » de celles-ci et des étangs, en fonction de la météorologie et de la gestion des vannages. Toutefois, les résultats des suivis menés montrent que cette situation est loin d'être négative pour l'avifaune (anatidés, limicoles, laridés, ardéidés) puisqu'elle permet l'apparition de milieux rares sur la vallée, comme des hauts fonds et des bancs de vases émergés.

2 - Les principaux milieux composant les sites

Les milieux constitutifs des marais sont caractérisés par les cinq types représentatifs suivants :

Les zones boisées :

C'est le biotope le plus répandu sur le site. Ces secteurs abritent une avifaune riche mais "classique". Toutefois, ils hébergent plusieurs espèces rares ou protégées parmi les pics, les rapaces et les passereaux.

Les étangs et les chenaux :

Après les secteurs boisés, les étangs représentent le milieu le plus fréquemment rencontré sur le site. L'alimentation en eau des étangs provient principalement de la rivière Essonne, confortée par l'écoulement latéral des drains agricoles et l'alimentation phréatique. La présence en berges de boisements denses leur confère une physionomie globalement homogène, malgré la présence des radeaux à Fougères des marais et des roselières. Ces étangs sont le domaine des oiseaux d'eau (canards, grèbes, hérons, etc.).

Les roselières :

Trois grandes roselières à *Phragmites australis* accompagnées de plusieurs petites roselières "satellites" sont réparties à la surface des marais et accueillent des espèces inféodées à ce type de milieu, en particulier les fauvettes paludicoles et le Blongios nain en période de reproduction, mais également le Butor étoilé en hivernage.

Les travaux réalisés depuis 1997 à Misery et 2000 à Fontenay ont eu pour objectif de favoriser au maximum l'expansion de ces formations végétales d'un grand intérêt patrimonial.

Les radeaux flottants, les mares et les cladiaies :

Les radeaux à Fougères, s'ils ne présentent pas d'intérêt ornithologique fort, constituent cependant une formation végétale rare au niveau régional. De plus, ils abritent les sites d'éclosion et de ponte de nombreuses libellules. Or celles-ci représentent une source de nourriture importante pour certains oiseaux nicheurs.

Les prairies :

Les prairies humides de Misery et Fontenay, issues de l'abattage de peupleraies, sont actuellement pâturées par un cheptel bovin et ovin composé de 24 Highland Cattle (arrivées en décembre 1999, avril 2004 et mai 2005), 9 Bretonnes pie noire (arrivées en 2001) et 12 Moored Shetland (arrivés au cours du deuxième semestre 2001 et en février 2002).

A noter que 250 mètres linéaires de berges ont été reprofilées entre 1998-1999 sur la Grande Prairie de Misery dans le but d'étendre les formations végétales d'hélophytes et favoriser différents groupes d'animaux (odonates, oiseaux). Plusieurs mares-abreuvoirs ont également été créées.

La peupleraie de Fontenay-aval a été abattue en 2004. A terme, cette prairie sera également pâturée par des animaux dans le cadre d'un Plan de gestion quinquennal.

Misery

La Grande Prairie et les Bas Prés

Suite à l'abattage de la peupleraie en 1998, la composition floristique actuelle en place correspond à celle d'une friche hygrophile.

Ces deux prairies sont gérées depuis décembre 1999 par pâturage extensif avec 5 vaches Highland cattle jusqu'en mai 2005, date à laquelle 6 nouvelles vaches sont arrivées. La surface de pâturage utile représente 7.1 hectares. La charge du cheptel a été renforcée pour lutter plus efficacement contre le jonc, devenu très dense sur l'ensemble des prairies.

Les fauvettes et autres passereaux y trouvent nourriture et abri, ce qui explique la découverte de nouvelles espèces presque chaque année.

La présence d'insectes attire les Guêpiers d'Europe, principalement avant leur départ en migration, les Hirondelles rustique, de fenêtré et de rivage et également le Faucon hobereau.

Les limicoles, principalement la Bécassine des marais et la Bécassine sourde, stationnent également dans cette prairie humide.

La Mare aux Sarcelles

Cette roselière de 1.4 hectares, parcourue par un petit réseau de chenaux plus ou moins larges, constitue la limite sud de la Grande Prairie.

Constituée essentiellement de *Phragmites australis*, cette roselière est actuellement en cours de régression par l'avancée des saules qui couvrent une surface de l'ordre de 50 à 60%. Une partie importante de cette saulaie (environ la moitié) a été coupée durant l'automne 2004, ce qui a permis une extension de la roselière.

C'est l'une des zones privilégiées pour l'observation du Butor étoilé en hivernage, de la Grande aigrette et de l'Aigrette garzette.

Les petites mares et les canaux intérieurs servent de refuge à la Sarcelle d'hiver.

L'Etang des Gravelles

Cet étang de 4,3 ha est principalement alimenté par la nappe phréatique, relié à l'Essonne via les étangs de l'Isle rouge. Il est bordé en partie sud par une roselière de 0.7 hectare (répartie en 3 blocs). Celle-ci accueille régulièrement le Blongios nain en nidification.

Des opérations de reprofilage de berges ont été réalisées en 1998 à proximité de la tour d'observation et ont permis la création de diverticules en pentes douces et d'îlots. Les vasières qui se dégagent à partir du mois d'août sont très favorables aux limicoles en migration.

Une frayère a été également restaurée, et est fonctionnelle depuis plus de 5 ans.

L'Etang aux Cygnes

Cet étang d'une superficie de 6,5 ha est situé en aval du système des plans d'eau du marais. Il reçoit les eaux du ru de Misery, et celles de l'Etang de la Réserve. Très peu profond, il présente des berges très boisées (radeaux envahis par les saules). Deux îlots, dont un a été en partie déboisé, sont peu utilisés par les oiseaux ; toutefois ils constituent un refuge apprécié par la Sarcelle d'hiver.

De vastes radeaux à Fougères des marais (*Thelypteris palustris*) et deux roselières relictuelles en berges nord constituent des zones potentielles très importantes de diversification pouvant être favorables à l'avifaune.

La présence d'une vasière en fin d'été permet le stationnement de limicoles, tels que le Chevalier cul-blanc, le Chevalier guignette et le Petit gravelot.

L'Etang de la Réserve (4.15 ha), la Fosse aux Milans (2.3 ha) et l'Etang de l'Herbou (3.5 ha)

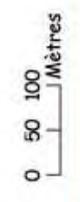
Ces 3 étangs sont reliés entre eux par un réseau de canaux plus ou moins fonctionnels. Ils sont alimentés par la rivière Essonne. Les eaux transitent d'abord dans l'Etang de l'Herbou qui possède une roselière sèche de 1.1 hectare. Celle-ci abrite quelques couples de fauvettes paludicoles, telles la Rousserolle effarvatte, la Bouscarle de Cetti et le Bruant des roseaux, et plus rarement la Locustelle tachetée.

La Fosse aux Milans, malgré son nom, est très peu profonde. Ses berges et les îlots sont très boisés. Ce plan d'eau est, avec l'Étang aux Cygnes, le lieu favori de stationnement des Sarcelles d'hiver.

Enfin, l'Étang de la Réserve possède des berges boisées abruptes et hautes. Sa profondeur relativement importante le rend favorable à l'hivernage des canards (principalement les Canards chipeau et souchet). Cet étang est devenu depuis 2005 le haut lieu du marais avec la présence du Balbuzard pêcheur nicheur (première nidification connue en Ile-de-France).

MARAIS DE MISERY

CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles



Source C6 91 - Août 2003

Fontenay

L'Étang aux Moines

Il s'agit de la deuxième plus grande surface d'eau du secteur considéré avec une superficie de 12 hectares. Une grande partie des berges est constituée de vastes radeaux à fougères et d'une petite roselière relictuelle.

Les grands arbres du fond de l'étang abritent depuis 2004 quelques nids de Hérons cendrés et une colonie de Grands cormorans en expansion.

Cet étang est également une zone de pêche pour le Balbuzard pêcheur.

Un radeau à sternes y est installé depuis plus de 10 ans.

La Grande Prairie

Après l'abattage de la peupleraie en 2000, cette zone ouverte fait l'objet d'un pâturage par un cheptel de 3 Bretonnes pie-noire et de 9 Moored Shetland depuis le printemps 2001. Dix vaches Highland cattle les ont rejoints en avril 2004. Un suivi floristique permettra de mettre en évidence l'évolution de cette zone et d'adapter la pression de pâturage, en déplaçant éventuellement une partie du troupeau vers les prairies situées au milieu des canaux centraux. La mise en place d'un pâturage extensif sur ces milieux dégradés devrait permettre de retrouver une flore graminéoïde et de plantes à fleurs. Quelques orchidées, notamment l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), sont présentes.

L'Étang aux Pointes

D'une grande qualité paysagère et écologique, cet étang de 9 hectares se caractérise par la présence de 3 roselières formant une entité non négligeable de 1.8 hectares.

Comme la plupart des roselières de la zone étudiée, ces 3 entités sont soumises à une avancée croissante des ligneux. La gestion pratiquée par le CENS consiste entre autre à contrôler les saules afin d'étendre les surfaces en roselière. Ecologiquement très sensible par la présence d'espèces patrimoniales (Blongios nain nicheur, Butor étoilé en hivernage, Héron pourpré en passage, fauvettes paludicoles), cette zone fait l'objet d'une attention particulière.

Les canaux centraux

Ce vaste ensemble de bois traversés par des chemins et des canaux, représente une des zones de pâture retenue par le CENS. Cet espace semi-ouvert et très humide offre des milieux variés et interconnectés d'un point de vue aquatique et terrestre.

Les canaux qui bordent les chemins sont favorables à l'hivernage du Butor étoilé, qui y trouve une alternance de zones en eaux et de roselières.

On y note la présence d'orchidées, entre autres l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), protégé au niveau régional.

MARAIS DE FONTENAY

CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels Sensibles



0 50 100 Mètres

Source CG 91 - Août 2003

Fontenay-aval

Le Grand Etang de Villeroy

C'est le plus grand étang de la zone étudiée avec une superficie de 22.5 ha. De par sa surface et sa profondeur, il présente surtout un fort intérêt pour l'hivernage des fuligules et grèbes. Les différents restes de digues servent de reposoir principalement aux Grands cormorans. D'importants rassemblements de laridés (principalement Mouette rieuse et Goéland argenté) sont également notés.

L'Etang du Y (5.5 ha)

Il présente un fort intérêt écologique par la présence de petites roselières en bordure du plan d'eau et de 3 îlots. Deux d'entre eux sont recouverts de roselières et accueillent depuis plusieurs années le Blongios nain en nidification. Le Balbuzard pêcheur fréquente régulièrement cet étang, surtout pour s'y alimenter en poissons.

L'Etang Darblay 4.5 ha)

La proximité de la héronnière et les arbres morts tombés dans l'eau expliquent la présence régulière d'effectifs assez importants de Hérons cendrés.



Domaine de Montauger

Acquis en mars 2002, le Domaine départemental de Montauger s'étend sur 12 hectares au pied des coteaux de l'Essonne. A la lisière entre les espaces urbains du nord du département et les zones rurales du sud, il constitue la « porte d'entrée » des marais des basses Vallées de l'Essonne et de la Juine.

Représentatif de la diversité du patrimoine naturel local, il recèle quasiment toute la palette des paysages franciliens : pelouses sèches à orchidées, boisements, prairies, parc paysager, potager, vergers, zones humides, étangs, mares et ruisseaux composent ici une riche mosaïque.

Marais d'itteville

Formant une cuvette de 85 hectares, le marais d'itteville s'inscrit en rive droite de la Juine dans le dernier méandre avant la confluence avec l'Essonne. Par les écosystèmes remarquables qu'il abrite, il constitue l'un des sites naturels majeurs de notre département. Les roselières qui occupent le cœur de la zone humide en sont un des éléments les plus remarquables.

II – PROTOCOLE

1 - Période de recensement

Les recensements des espèces présentes sur les sites ont été effectués du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

2 - Calendrier des relevés

Des relevés sont organisés de façon hebdomadaire sur l'ensemble des secteurs.

En complément de ces recensements, des relevés hors protocole ont été recueillis au cours d'autres missions (réunions de chantier, surveillance des sites...), et d'autres suivis (pâturage, niveau d'eau, odonates et botaniques...).

D'autre part, les observations notées par le public dans les classeurs situés dans les observatoires en accès libre de Misery et Fontenay ont été prises en compte après analyse.

3 - La collecte des données

Les recensements réalisés sur la base des passages hebdomadaires, correspondent à un cheminement parmi 14 stations fixes avec des postes d'observation et des postes d'écoute. Ces stations fixes ne concernent que les secteurs prioritaires. Les cheminements et les secteurs non prioritaires ont fait l'objet de relevés ponctuels le long de l'itinéraire.

Collecte dans le cadre des stations fixes

Les méthodes employées pour les stations fixes au cours de la période sont les suivantes :

- pour le suivi des **hivernants** et des oiseaux de **passage-migration**, la méthode de l'itinéraire échantillon avec 15 mn minimum d'observation sur chaque poste (14 postes).
- pour le suivi des **nicheurs**, la méthode dite des IPA (Indices Ponctuels d'Abondance), avec 15 mn minimum d'observation par poste a été couplée dans certains secteurs à un itinéraire complémentaire.

Collecte des données hors cadre des stations fixes

Au cours des différentes visites sur les sites pour des réunions de terrain, des visites de surveillance, ou dans le cadre d'autres suivis, de nombreuses observations ponctuelles ont été recueillies. Ces données sont intégrées dans ce document car elles permettent d'affiner la perception des effectifs sur les différents secteurs.

Les renseignements retenus sont :

- espèce,
- nombre (ratio mâle/femelle),
- localisation,
- remarques.

III – RESULTATS PAR ESPECE

Liste systématique commentée

Les espèces de cette liste sont classées par ordre systématique. L'ordre adopté est celui utilisé dans la liste des oiseaux d'Ile de France - LE MARECHAL et LESAFFRE, 1992.

Pour chaque espèce est donné :

- le nom vernaculaire
- le nom latin
- le statut sur le site : sans parenthèses le statut lié aux sites départementaux, "nicheur" lorsque la nidification est confirmée et "nicheur présumé" lorsque qu'aucun indice n'atteste de la reproduction
- entre parenthèses, le statut de l'espèce donné par LE.MARECHAL et LESAFFRE, 1992, dans "Les oiseaux d'Ile de France".
- un commentaire présentant quelques généralités et les spécificités aux sites de Misery, de Fontenay et Fontenay-aval.

Grèbe castagneux *Tachybaptus ruficollis*, Nicheur (N, H et M-R)

L'espèce est notée toute l'année sur les marais de Misery, Fontenay et Itteville. Un juvénile a été observé le 17 juillet au marais de Misery.



Grèbe castagneux

Grèbe huppé *Podiceps cristatus*, Nicheur (N, H et M-PC)

Les effectifs nicheurs sont stables avec 7 ou 8 couples nicheurs sur les marais de Misery, Fontenay et Fontenay-aval et environ 10 juvéniles à l'envol. Les premiers poussins sont notés le 19 avril. En hiver, les oiseaux se concentrent principalement sur le Grand Etang de Villeroy à Fontenay-aval avec une douzaine d'individus.

Grand cormoran *Phalacrocorax carbo*, Nicheur (N-R, M et H-C)

L'espèce se reproduit pour la cinquième année consécutive dans les arbres entourant l'Étang aux Moines à Fontenay. Un maximum de 51 nids (13 de moins qu'en 2009) est compté mi-avril. Le nombre de juvéniles produits est d'environ 40 individus.

L'effectif le plus important est également noté sur l'Étang aux Moines avec 86 individus le 24 avril. Des groupes de 30 à 40 oiseaux sont fréquemment observés en action de pêche collective, soit sur l'Étang aux Moines de Fontenay, soit sur le Grand Etang de Villeroy à Fontenay-aval.

Les effectifs nicheurs de cette espèce se stabilisent après 3 années de fortes hausses. Cette tendance constatée sur d'autres sites en France est sans doute liée à la disponibilité en arbres permettant la nidification de l'espèce.



Grand Cormoran, Olivier Penard

Butor étoilé *Botaurus stellaris*, Non nicheur (N-TR, H et M-TR)

Cette espèce hiverne de nouveau sur les marais avec des observations en janvier, février, mars et décembre d'un ou deux individus dans les marais de Misery et Fontenay-le-Vicomte.

Blongios nain *Ixobrychus minutus*, Nicheur (N-TR, M-TR)

La première observation est celle d'une femelle le 9 mai à l'Etang aux Pointes du marais de Fontenay-le-Vicomte, suivie de celle d'un mâle le 14 mai sur le même étang. Un couple au moins s'est reproduit, avec 3 juvéniles notés à partir du 13 août. En effet, 2 mâles ont été contactés les 4 et 24 juillet et le 2 août.

Ces données devront être croisées avec celles de NaturEssonne, association qui assure un suivi spécifique de cette espèce.



Blongios nain, Olivier Penard

Bihoreau gris *Nycticorax nycticorax*, Non nicheur (N, M et H-TR)

Un juvénile a été observé sur un arbre couché dans une coulisse du marais de Misery le 2 octobre.



Bihoreau gris, Jean-Marc Lustrat

Héron garde-boeufs *Bulbucus ibis*, Non nicheur (OCC)

C'est la deuxième observation de cette espèce sur les marais départementaux depuis 1999. Un oiseau est observé posé dans les prairies du marais de Fontenay le 5 décembre.

Grande aigrette *Ardea alba*, Non nicheur (M et H-TR)

Depuis 2003, la Grande aigrette est régulière sur les marais départementaux, avec des périodes de présence de plus en plus importante. Cela correspond à l'hivernage régulier constaté en Ile-de-France depuis le début des années 2000.

Entre 1 et 3 individus ont été observés régulièrement jusqu'au 12 mai et à partir du 2 octobre, notamment au marais de Misery, mais également sur les marais de Fontenay-le-Vicomte et Fontenay-aval.

L'espèce a ainsi été présente 2 mois de plus que l'année précédente.

Les hivers doux des années précédentes semblaient favoriser la présence de cette espèce à des périodes de plus en plus longues dans la partie nord de la France, mais même les périodes froides (février 2009 par exemple) ne font pas fuir les oiseaux. Ce comportement pourrait être dangereux pour les oiseaux si les périodes de gel étaient trop longues pour leur permettre d'accéder facilement à leur source de nourriture.

Héron cendré *Ardea cinerea*, Nicheur (N-AR, M et H-AR)

Le nombre de nids occupés dans la héronnière de Fontenay-aval est en baisse notable avec 17 nids occupés en mars, contre 26 en mars 2009. Cette baisse est surprenante car aucun dérangement n'a eu lieu cet hiver dans le secteur. Une des explications pourrait être que soit des oiseaux se sont envolés à très grande distance et n'ont ainsi pas été repérés comme nicheur, soit qu'au contraire, certains ne se soient pas envolés lors du passage sous leur nid. Cette tendance sera à confirmer les prochaines années. Afin de ne pas déranger les oiseaux, aucun autre passage n'est réalisé et le nombre de jeunes n'est donc pas connu.

Au moins deux autres couples s'installent également à l'Etang aux Moines de Fontenay dans le même secteur que les 4 années précédentes. Les nids ne sont plus observables dès que les feuilles apparaissent. Le nombre de juvéniles n'est donc pas connu.



Héron cendré, Héronnière de Fontenay-aval, Jean-Marc Lustrat

Héron pourpré *Ardea purpurea*, Non nicheur (M-TR)

Après 2 années avec des observations relativement nombreuses pour cette espèce, un seul contact a été réalisé le 13 août avec un individu à la Fosse aux milans à Misery

Cigogne blanche *Ciconia ciconia*, Non nicheur (M-TR, H-OCC)

Des oiseaux sont observés aux dates normales de passage sur les marais de Misery, Fontenay et Fontenay-aval. Un oiseau est observé posé dans la Grande prairie de Misery les 19, 20 et 21 mars et le 6 septembre.

Bernache du Canada *Branta canadensis*, Nicheur (N, M et H R)

Contrairement aux années précédentes, des rassemblements beaucoup moins importants d'oiseaux sont notés avec un maximum de 65 oiseaux sur le marais de Fontenay le 5 août, contre plus de 100 individus les années précédentes.

Par contre, le nombre de couples nicheurs certains est stable, avec une dizaine de couples. Une petite trentaine de jeunes est observée sur les 3 marais départementaux.

Bernache nonnette *Branta leucopsis*, Non nicheur (M et H-OCC)

Onze oiseaux sont observés le 20 février sur le Grand Etang de Villeroy du marais de Fontenay-aval.

Oie cendrée *Anser anser*, Non nicheur (M C, H TR)

Quelques individus de cette espèce (8 au maximum) sont notés sur les marais de Misery et Fontenay entre mars et début mai. Il est malheureusement très difficile d'être certain de l'origine sauvage de ces oiseaux, étant donné la population présente sur les étangs de pêche de Vert-le-petit.

Oie à tête barrée *Anser indicus*, Non nicheur (Echappé de captivité), **Nouvelle espèce**

Un oiseau est observé le 14 mai au marais de Fontenay-aval.

Cygne tuberculé *Cygnus color*, Nicheur (N, M et H R)

Comme les années précédentes, 2 couples ont niché au marais de Misery, avec 7 jeunes au total.



Cygne tuberculé

Tadorne de Belon *Tadorna tadorna*, Non nicheur (N-TR, M-R et H-TR)

Ce canard devient de plus en plus fréquent sur les marais départementaux. Cette année, 2 oiseaux ont été observés les 4 janvier et 17 mars à l'Etang de l'Herbou à Misery.

Canard colvert *Anas platyrhynchos*, Nicheur (N, M et H-C)

L'effectif maximum 2010 est très légèrement supérieur à celui de 2009 avec 77 individus le 26 août sur le marais de Misery.

Les premiers canetons sont observés plus précocement que les années précédentes avec 9 poussins le 14 avril.

Durant la période hivernale, entre 40 et 60 oiseaux sont présents, principalement sur le marais de Misery.

Canard mandarin *Anix galericulata*, Non nicheur (N, M et H-TR, échappé de captivité)

Cette espèce échappée de captivité est parfois observée sur les marais. Ainsi 2 femelles sont observées les 30 juillet, 7 et 21 août au marais de Fontenay et 8 mâles sont notés sur l'Essonne du 15 au 18 décembre.

Canard pilet *Anas acuta*, Non nicheur (M-AR et H-R)

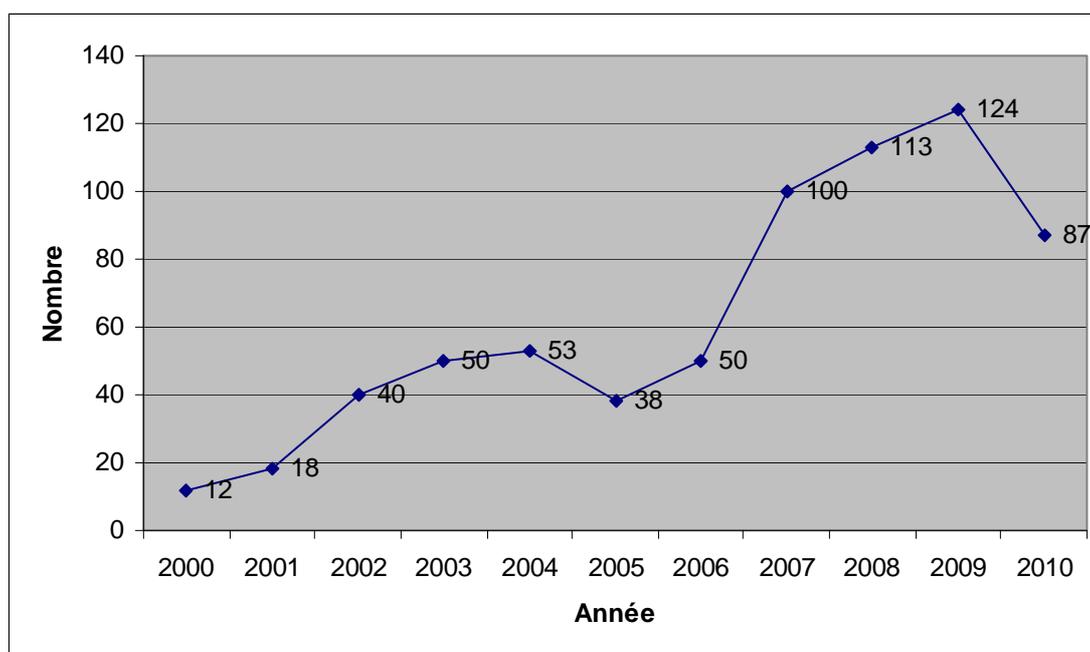
Une observation de cette espère rare sur les marais est réalisée le 20 février avec 7 oiseaux (4 mâles et 3 femelles) sur le Grand Etang de Villeroy au marais de Fontenay-aval.

Canard chipeau *Anas strepera*, Non nicheur (N-OCC, M et H-R)

Les effectifs observés de cette espèce sont en baisse cette année après une augmentation régulière depuis l'année 2000. Cette tendance est comparable avec l'évolution des effectifs hivernants de Canard chipeau en France qui ont également légèrement chuté en 2010.

L'effectif maximum est noté le 1^{er} décembre avec 87 oiseaux. Entre 50 et 60 individus sont comptés sur les 3 marais départementaux en dehors de cet effectif maximum. Les observations sont concentrées sur les étangs du marais de Misery (Etang de l'Herbou et Etang de la Réserve). Comme en 2009 et contrairement aux années précédentes, le sex-ratio est légèrement déséquilibré en faveur des mâles (environ 60%).

L'espèce n'est pas observée du 12 juin au 20 septembre (date de retour très tardive).



Graphique des effectifs maximum de Canard chipeau en hivernage par année

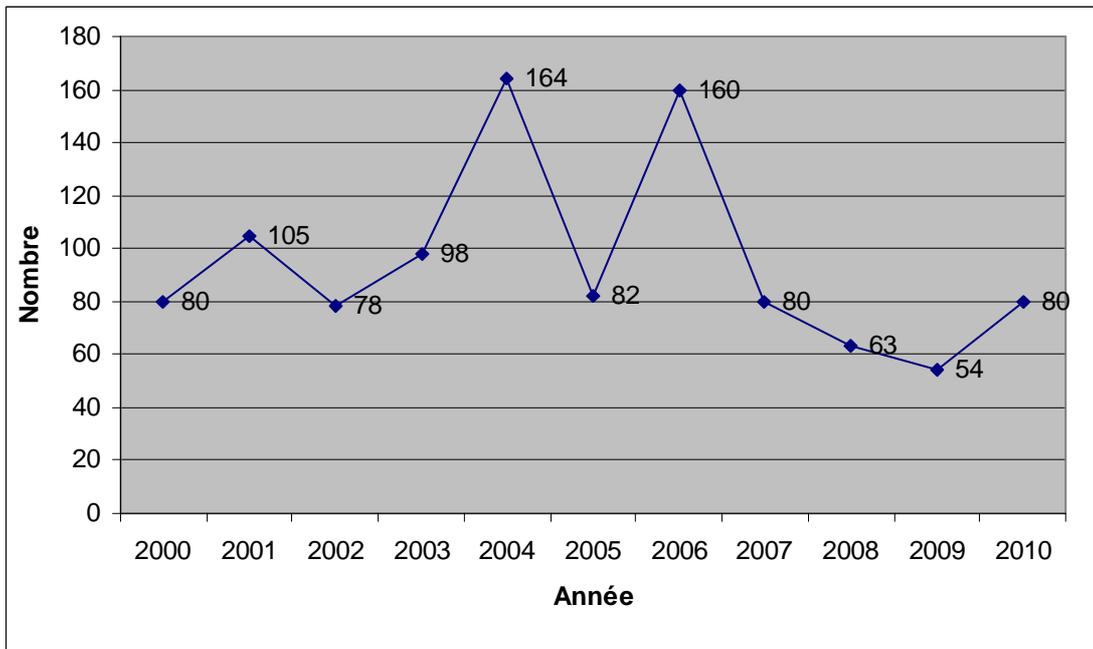
Sarcelle d'hiver *Anas crecca*, Nicheur présumé (N-TR, M et H-AR)

Après 2 années de baisse, l'effectif d'oiseaux hivernants retrouve son niveau de 2007, avec un maximum de 80 individus (47 mâles et 33 femelles). Les variations constatées sur les marais départementaux sont identiques à celles de la région Ile-de-France.

Les oiseaux sont principalement localisés sur le marais de Misery (Etangs aux Cygnes et de la Réserve et Fosse aux Milans).

Aucun oiseau n'est observé du 23 mai au 5 août.

D'après des études récentes, les hivers doux sur les lieux de nidification et de passage permettent aux oiseaux de rester plus au nord. Cela explique sans doute une partie des variations d'effectif hivernant constatées chaque année.



Graphique des effectifs maximum de Sarcelle d'hiver en hivernage par année

Sarcelle d'été *Anas querquedula*, Non nicheur (N-TR, M-R et H-OCC)

Cette espèce assez rare sur les marais, a été observée à 2 reprises en 2010 sur le marais de Misery, avec 1 couple le 21 mars à l'Etang de l'Herbou et 1 mâle le 23 mai à l'Etang de la Réserve.

Ces dates sont normales par rapport aux périodes de migration de cette espèce.



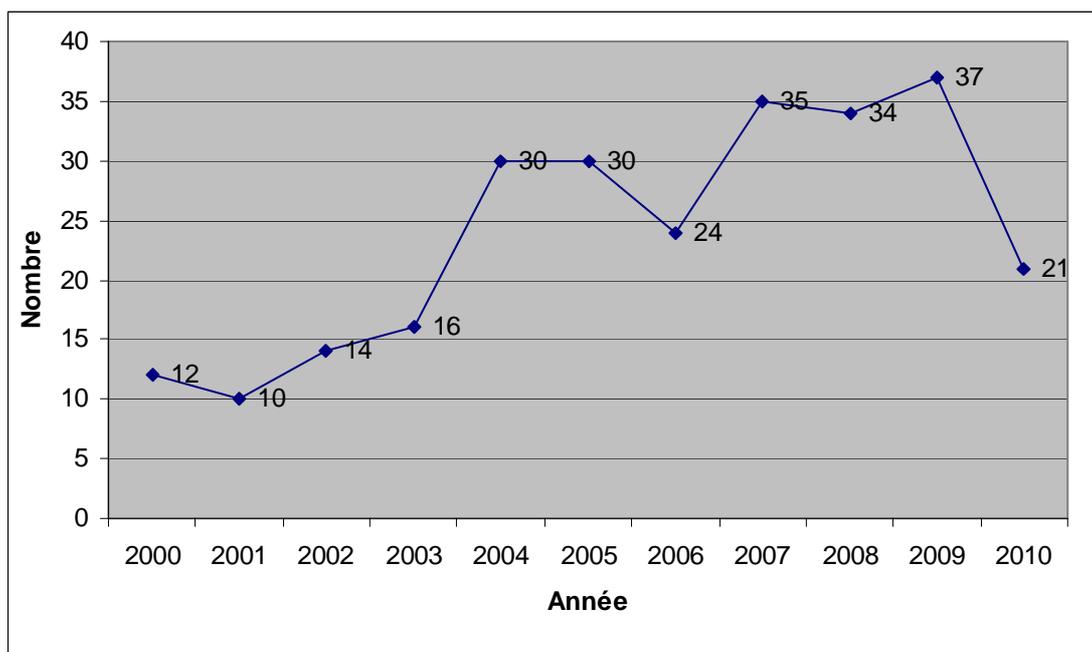
Sarcelle d'été, Jean-Marc Lustrat

Canard souchet *Anas clypeata*, Non nicheur (N-TR, M-AR et H-R)

Le nombre maximum d'oiseaux présents sur les marais est faible en 2010 par rapport aux 6 dernières années. En effet, seulement 21 oiseaux (8 mâles et 13 femelles) ont été recensés le 24 novembre. Les rassemblements les plus importants sont observés à l'Étang aux Moines de Fontenay, et à l'Étang du Y du marais de Fontenay-aval.

Cette espèce est sensible aux vagues de froid, ce qui peut expliquer les variations des effectifs hivernants.

L'espèce n'est pas contactée du 31 mai (date très tardive pour une espèce non nicheuse dans le secteur) au 18 septembre.



Graphique des effectifs maximum de Canard souchet en hivernage par année



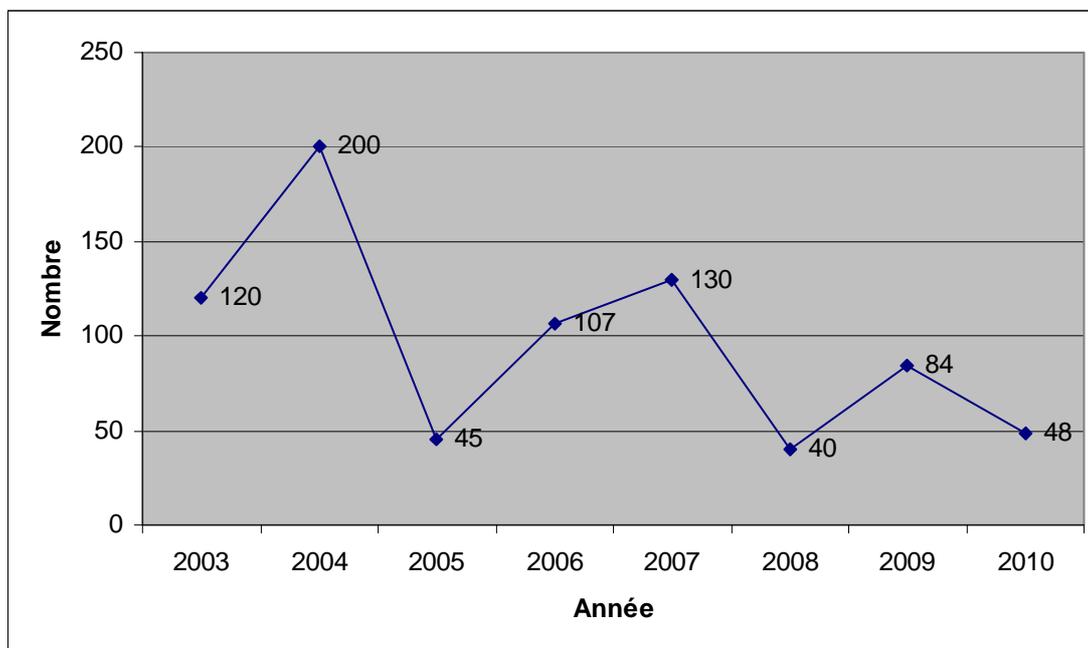
Canard souchet, Etang aux Moines, Jean-Marc Lustrat

Fuligule milouin *Aythya ferina*, Non nicheur (N-R, M et H-AR)

Le nombre d'oiseaux hivernants est tout juste supérieur aux données 2005 et 2008, mais inférieur aux autres années. L'effectif maximum est seulement de 35 mâles et 13 femelles (soient 48 oiseaux) le 16 janvier sur le marais de Fontenay-aval. Ces variations des effectifs hivernants sont étonnantes car la population hivernant en Ile-de-France est quasiment stable depuis 2003.

Quelques oiseaux (entre 1 et 14) sont ponctuellement observés sur le marais de Fontenay (Etangs aux Moines et aux Pointes).

Les oiseaux sont présents jusqu'au 21 mars et reviennent sur les marais à partir de mi-octobre.



Graphique des effectifs maximum de Fuligule milouin en hivernage par année

Fuligule morillon *Aythya fuligula*, Non nicheur (N, M et H-AR)

Depuis 2004, où 15 oiseaux avaient été observés, l'espèce était très peu contactée sur les marais départementaux. L'effectif maximum est de 6 oiseaux (5 mâles et 1 femelle) le 20 février sur le Grand Etang de Villeroy à Fontenay-aval. Les oiseaux ont quitté le site le 2 avril et sont de retour à partir du 7 novembre. A noter l'observation inhabituelle hors de la saison hivernale d'un couple au marais de Fontenay le 6 juillet.

Garrot à œil d'or *Bucephala clangula*, Non nicheur (N-TR, M et H-R), **Nouvelle espèce**

Cette espèce qui niche depuis 2009 en Ile-de-France a été observée pour la 1^{ère} fois sur les marais départementaux. Ainsi du 9 février au 1^{er} mars, 1 à 3 femelles ont fréquenté l'Etang du Y à Fontenay-aval et les 2 plans d'eau du marais de Fontenay.

Harle bièvre *Mergus merganser*, Non nicheur (M et H-R), **Nouvelle espèce**

Trois mâles et 2 femelles de cette nouvelle espèce ont été observés le 14 février sur l'Etang aux Pointes de Fontenay.

Les marais départementaux ont profité de l'afflux noté en Ile-de-France d'oiseaux de cette espèce en février.

Harle piette *Mergus albellus*, Non nicheur (M et H-R)

Un mâle est observé les 20 février et 21 mars sur l'Étang aux Pointes au marais de Fontenay et sur le Grand Etang de Villeroy à Fontenay-aval. Ces dates correspondent aux dates de passage pré-nuptial habituelles.



Harle piette, Olivier Penard

Buse variable *Buteo buteo*, Non nicheur (N, M et H-R)

L'espèce est observée toute l'année survolant les marais de Misery et Fontenay. Aucune preuve de nidification n'a pu être apportée, même si des oiseaux ont été notés en parade les 24 mars et 7 avril.

Milan noir *Milvus nigrans*, Non nicheur (M-TR et H-OCC)

Des oiseaux sont observés sur les 3 marais du 19 mars au 15 juillet. C'est la sixième année consécutive pendant lesquelles des oiseaux sont présents durant la période de nidification. Néanmoins, aucune nidification n'a encore pu être constatée, même si des indices incitent à penser qu'un couple s'est installé dans le boisement autour de l'Étang de la Réserve à Misery, non loin de l'aire du Balbuzard pêcheur (un couple parade le 24 mars, un oiseau est observé transportant des branches le même jour, un oiseau entre en conflit avec des corneilles et avec un Balbuzard pêcheur les 21 et 29 avril). La localisation supposée de l'aire ne peut être confirmée du fait de la présence du Balbuzard pêcheur dans le secteur.

Busard des roseaux *Circus aeruginosus*, Non nicheur (N et M-TR et H-OCC)

Cette espèce a été observée à 4 reprises, le 14 mai et le 11 décembre en vol au-dessus de la Grande Prairie à Misery et les 3 et 7 juin au marais de Fontenay.

Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*, Non nicheur (N, M et H-TR)

Un contact avec cette espèce a été réalisé le 10 octobre à l'Étang des Gravelles au marais de Misery.

Aigle botté *Hieraaetus pennatus*, Non nicheur (M-TR)

Un oiseau de forme sombre a été contacté le 24 septembre au marais d'Itteville.

Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus*, Nicheur (, N-TR, M-TR)

Après deux années de reproduction réussies sur le marais de Misery en Essonne, les années 2007 et 2008 n'ont pas vu de nidification de cette espèce sur les marais départementaux. Depuis que le mâle reproducteur en 2005 et 2006 n'est pas revenu, la femelle née en 2001 en forêt d'Orléans, qui avait produit 3 jeunes en 2005 et 2 jeunes en 2006, n'a pas trouvé de partenaire. Un couple s'est de nouveau reproduit en 2009 avec l'envol d'un jeune. Malheureusement, le Balbuzard pêcheur ne s'est pas reproduit sur les marais en 2010.

Compte-rendu des observations 2010

Le premier oiseau est observé le 22 mars à l'Etang de la Réserve au marais de Misery, soit à une date un peu plus précoce que les années précédentes. Cet individu non bagué est sans doute le mâle reproducteur de 2009.

Le 21 avril, ce mâle est observé avec une femelle posée sur l'aire de l'Etang de la Réserve. Celle-ci est âgée seulement de 10 mois et n'est pas en âge de se reproduire. Des comportements de nidification sont observés (une tentative d'accouplement a lieu, des transports de branche par le mâle et une défense des alentours de l'aire contre une grande Aigrette sont notés).

Ensuite, cette femelle n'est que rarement observée.

Le 25 mai, la femelle reproductrice de 2009 est observée avec le mâle sur l'aire du Grand Etang de Villeroy à Fontenay-aval. Des tentatives d'accouplement sont observées.

Ce couple est ensuite observé à partir du 14 juin sur l'aire de l'Etang de la Réserve de Misery, et ceci jusqu'au 20 septembre.

Un oiseau a également été observé en train de pêcher à l'Etang du Robinet au marais d'Itteville le 23 septembre.



Balbuzard pêcheur, Etang aux Gravelles, Jean-Marc Lustrat

Commentaires

Les comportements observés cette année sont normaux et courants pour des populations en croissance : une interaction intra- spécifique entre des Balbuzards.

On peut émettre l'hypothèse que le mâle observé en 2010 est le même que celui de 2009. La femelle avec laquelle il s'était reproduit l'année dernière n'étant pas présente sur le site, il a tenté une

reproduction avec la femelle présente. Celle-ci est née en 2009 en forêt d'Orléans et est encore trop jeune pour une reproduction.

La femelle reproductrice de 2009 est arrivée tardivement sur les marais en Essonne, puisque la première observation date du 25 mai. Un rapport de force s'est sans doute instauré entre les 2 femelles. Le couple de 2009 s'est alors « exilé » sur la plateforme installée en février 2009 sur les pins autour du Grand étang de Villeroy au marais de Fontenay-aval.

La jeune femelle ayant quitté le secteur, le couple s'installe à partir du 14 juin sur l'aire où ils se sont reproduits en 2009, mais sans nicher.

Rolf Wahl en conclut qu'on « ne peut pas parler vraiment « d'un échec » dans l'Essonne, (aucun œuf pondu) mais plutôt hypothétiquement « d'une tentative de reproduction avortée du au retard (observée fin Mai) de la femelle de l'an passé et une interaction supposée (intra spécifique) entre les oiseaux ».

Il faut noter également que le mâle né à Misery en 2006, après avoir été observé en 2009 en forêt d'Orléans a tenté de s'y reproduire cette année.

Faucon hobereau *Falco subbuteo*, Nicheur (N-TR, M TR)

Le premier individu est noté le 10 avril à l'Etang des Gravelles au marais de Misery. Les oiseaux sont ensuite le plus souvent observés en action de chasse au-dessus du marais de Fontenay. Un juvénile est noté le 23 mai au marais de Misery.

Gallinule poule d'eau *Gallinula chloropus*, Nicheur (N, M et H-C)

Cette espèce est observée sur tous les plans d'eau des marais de Misery et Fontenay. Un peu plus d'une dizaine de juvéniles ont été observés.

Râle d'eau *Rallus aquaticus*, Nicheur (N-R, M et H-R)

Des oiseaux sont quelquefois observés, mais en général uniquement entendus sur Misery (Etangs des Gravelles et Etang de l'Herbou), Fontenay (Etang aux Pointes) et Fontenay-aval (Etang du Y).



Râle d'eau

Foulque macroule *Fulica atra*, Nicheur (N, M et H-C)

Les effectifs hivernants sont beaucoup plus faibles qu'en 2009 avec notamment un maximum de 80 oiseaux les 16 janvier et 17 novembre. Les rassemblements les plus importants sont observés sur Misery, sur les Etangs de la Réserve et de l'Herbou, avec fréquemment plus de 40 individus. L'effectif nicheur est estimé à une quinzaine de couples sur les 3 marais.

Grue cendrée *Grus grus*, Non nicheur (M-AR et H-OCC)

Un oiseau a été observé posé dans la Grande Prairie de Misery le 23 juin. Cette date ne correspond pas aux dates de passage de l'espèce. Il s'agit peut-être d'un oiseau égaré issu de la petite population nicheuse de Lorraine.

Petit Gravelot *Charadrius dubius*, Non nicheur (N et M-R)

Un oiseau est observé le 14 mai posé sur le radeau à sternes sur l'Etang aux Moines au marais de Fontenay.

Bécassine sourde *Lymnocyptes minimus*, Non nicheur (M et H-TR)

Un oiseau est observé le 16 avril dans la Grande Prairie du marais de Misery.

Bécassine des marais *Gallinago gallinago*, Non nicheur (N-OCC, M et H-R)

Cette espèce est observée dans la Grande Prairie de Misery ou sur les vasières de l'Etang aux Gravelles. 3 oiseaux sont ainsi notés le 11 avril, 7 le 16 avril, 1 le 17 mai, 3 le 17 novembre et 2 le 13 décembre.

Bécasse des bois *Scolopax rusticola*, Non nicheur (N-AR, M et H-AR)

Une seule observation de cette espèce rarement contactée est réalisée le 2 février dans les boisements autour du Grand étang de Villeroy à Fontenay-aval.

Chevalier gambette *Tringa totanus*, Non nicheur (M-R, H-TR)

Cette espèce très rare sur les marais est observée le 3 mai à l'Etang des Gravelles au marais de Misery.

Chevalier culblanc *Tringa ochropus*, Non nicheur (M-AR, H-TR)

Cette espèce est présente toute l'année sur le marais de Misery, principalement à l'Etang aux Cygnes, à la Mare aux Sarcelles et à l'Etang de la Réserve. L'effectif maximum est noté comme chaque année en fin d'été, avec 7 oiseaux le 31 juillet au marais d'Itteville.

Chevalier guignette *Actitis hypoleucos*, Non nicheur (N-OCC, M-AR, H-TR)

Cette espèce est observée du 27 mars au 14 août, dates stables d'une année à l'autre sur les marais départementaux. Mais la nidification occasionnelle de cette espèce en Ile-de-France n'est pas avérée sur les marais départementaux.

Chevalier sylvain *Tringa glareola*, Non nicheur (M-R, H-OCC)

Cette espèce rare sur les marais est observée le 31 juillet avec 3 individus à l'Etang de l'Avau au marais d'ltteville, à une date normale de passage post-nuptial.



Chevalier sylvain, Etang aux Cygnes

Goéland brun *Larus fuscus*, Non nicheur (N-OCC, M et H-R),

Une observation de cette espèce est réalisée le 20 février avec 1 individu sur le Grand Etang de Villeroy du marais de Fontenay-aval.

Mouette rieuse *Larus ridibundus*, Non nicheur (N-C, H et M-TC)

Un rassemblement d'environ 2000 oiseaux est observé le 4 janvier sur le Grand Etang de Villeroy au marais de Fontenay-aval. C'est sur ce plan d'eau que les effectifs les plus importants sont notés durant la période de présence de cette espèce (absente entre mi-mars et début novembre). Néanmoins, des petits groupes de quelques dizaines d'oiseaux stationnement à l'Etang aux Cygnes de Misery.

Sterne pierregarin *Sterna hirundo*, Nicheur (N-AR, M-AR, H-OCC)

La première sterne est observée le 19 mars en vol au-dessus du Grand Etang de Villeroy à Fontenay-aval. Cette date est proche des dates d'arrivée des années précédentes (26 mars en 2009, 17 mars en 2007, 31 mars en 2006, 18 mars en 2005, 21 mars en 2004), sauf en 2008 où la première observation avait été faite le 2 avril.

Environ une quinzaine de couples est installée sur le radeau de l'Etang aux Moines début mai. Les premiers poussins sont notés le 23 mai. La reproduction est estimée à une dizaine de jeunes au maximum. La dernière observation est réalisée le 21 août.

Guifette moustac *Chlidonias hybridus*, Non nicheur (M-TR)

Deux oiseaux sont observés les 6 septembre et 2 octobre sur le Grand Etang de Villeroy au marais de Fontenay-aval. Ces dates sont conformes au passage post-nuptial, généralement moins marqué que le passage prénuptial.

Guifette noire *Chlidonias niger*, Non nicheur (M-R)

Lors de la migration post-nuptiale, cette espèce a été notée sur le Grand Etang de Villeroy au marais de Fontenay-aval. Un individu est observé le 9 septembre et un autre le 2 octobre.

Coucou gris *Cuculus canorus*, Nicheur (N et M-C)

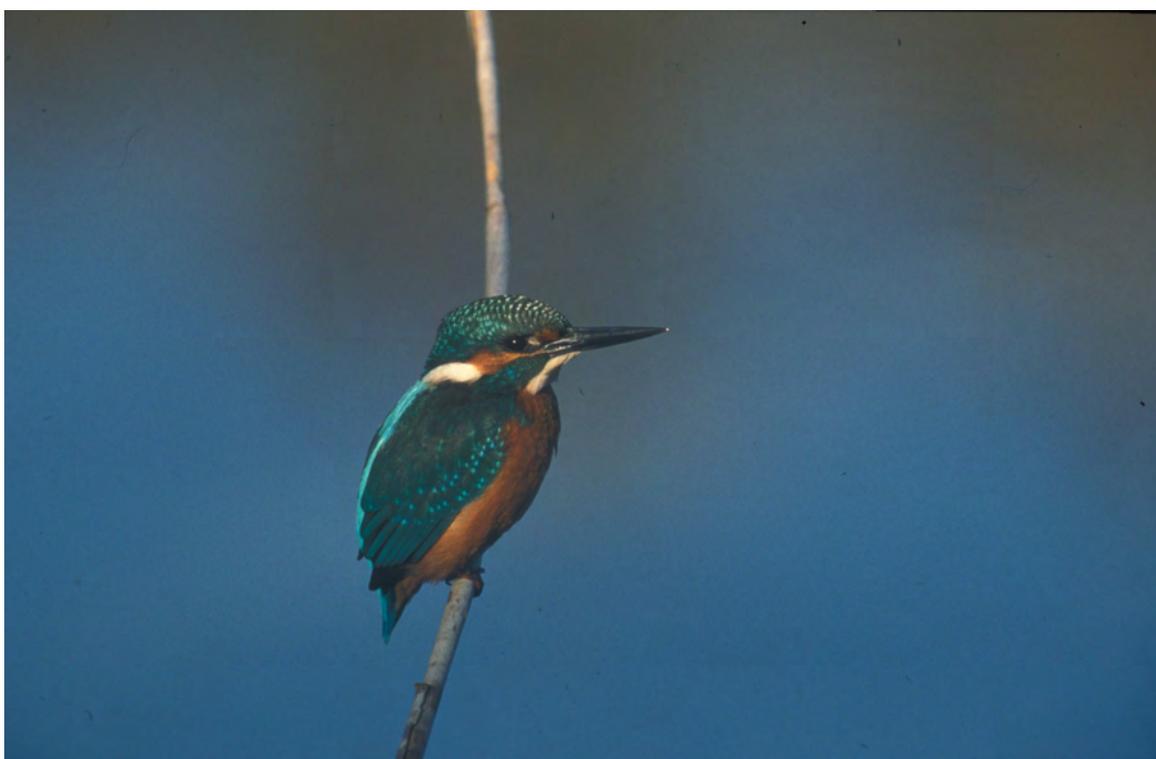
La première observation et le premier chant sont notés le 6 avril à Misery. Des oiseaux sont observés et entendus sur les trois marais départementaux.

Martinet noir *Apus apus*, Non nicheur (N et M-TC)

Des groupes de quelques oiseaux sont observés entre fin avril et mi-juillet au-dessus des étangs des marais de Misery, Fontenay-le-Vicomte, Fontenay-aval et Itteville (83 oiseaux le 17 juillet).

Martin pêcheur *Alcedo atthis*, Nicheur présumé (N-R, M et H-R)

Au moins deux couples fréquentent l'Etang de la Réserve et l'Etang aux Cygnes à Misery. L'espèce est présente toute l'année sur les marais départementaux.



Martin-pêcheur, Jean-Marc Lustrat

Huppe fasciée *Upupa epops*, Non nicheur (N et M-TR)

Un oiseau a été observé le 22 juillet dans le verger du Domaine de Montauger.

Pics épeiche, épeichette, vert *Dendrocopos major, minor, Picus viridis*, Nicheur (N-C, M et H-C),
noir *Dryocopus martius*, Nicheur (N-R, M et H-R) **et mar** *Dendrocopos medius*, Nicheur (N-AR)

Ces cinq espèces de pics sont nicheuses sur les marais avec des effectifs assez faibles.

On note deux couples de Pic noir dans le bois des Gravelles à Misery et les boisements dans le secteur Etang de l'Herbou - Fosse aux Milans et un autre dans le secteur boisé vers l'Allée de Neufville au marais de Fontenay-aval, trois couples de Pic épeiche dans le secteur de l'Etang de la Réserve à Misery, à Fontenay-le-Vicomte et à Fontenay-aval, deux couples de Pic épeichette dans le secteur de l'Etang de la Réserve à Misery et autour de l'Etang aux Pointes à Fontenay et un couple de Pic mar sans doute dans le marais de Misery en bord d'Essonne.

Hirondelle rustique *Hirundo rustica*, Nicheur (N et M-TC)

C'est la première espèce d'hirondelle de retour sur les marais avec un oiseau le 20 mars, date relativement tardive. Les derniers oiseaux sont observés le 6 septembre.

Hirondelle de fenêtre *Delichon urbica*, Non nicheur (N et M-TC)

Les premiers oiseaux sont notés à partir du 20 mars, et les derniers le 20 septembre.

Bouscarle de Cetti *Cettia cetti*, Nicheur (N-TR, M et H-TR)

L'espèce ne semble pas s'être remise des températures basses des mois de janvier et début février 2009 qui ont sans doute provoqué une mortalité assez importante pour cette espèce très sensible aux vagues de froid. Les effectifs nicheurs semblent à priori encore en baisse au vu de la fréquence des contacts, le plus souvent sonores, à savoir sans doute un maximum de 3 couples, sur les marais de Misery (Étang des Gravelles et Étang aux Cygnes), Fontenay (Étang aux Pointes), Fontenay-aval (Étang du Y). L'espèce est présente toute l'année.

Cisticole des joncs *Cisticola juncidis*, Non nicheur (N et H-TR)

Cette espèce très sensible aux vagues de froid, est de nouveau contactée dans la Grande Prairie du marais de Misery les 23, 25, 28 et 29 juillet.

Locustelle tachetée *Locustella naevia*, Non nicheur (N et M-AR)

Un mâle chanteur est entendu le 14 juin au Clos Peyrodeau à l'entrée du marais de Misery. Deux individus sont contactés le 20 avril dans le parc du château de Fontenay et un le 17 juillet au marais d'Itteville.

Phragmite des joncs *Acrocephalus schoenobaenus*, Nicheur (N et M-R)

Cette espèce est contactée dès le 29 mars avec un mâle chanteur à l'Étang du Y du marais de Fontenay-aval. Plusieurs mâles chanteurs sont entendus le 14 avril (3 à l'Étang aux Pointes du marais de Fontenay, 1 aux Grands Prés au marais de Fontenay et 1 à la Mare aux Sarcelles à Misery).

Rousserolle effarvatte *Acrocephalus scirpaceus*, Nicheur (N et M-C)

Quelques couples ont niché dans les roselières de l'Étang des Gravelles, de la Fosse aux Milans et de l'Étang de l'Herbou à Misery, de l'Étang aux Pointes à Fontenay, de l'Étang du Y à Fontenay-aval. Le premier chanteur est noté le 29 avril.

Rousserolle verderolle *Acrocephalus palustris*, Non nicheur (N et M-AR)

Un mâle chanteur est entendu le 5 mai au marais d'Itteville, le 5 juin au marais de Fontenay-aval, et le 5 juillet dans le parc du château de Fontenay.

Hypolaïs polyglotte *Hippolias polyglotta*, Nicheur (N et M-C)

Des contacts avec cette espèce ont été réalisés au Clos Peyrodeau à l'entrée du marais de Misery et dans les prairies du marais de Fontenay.

Fauvette grisette *Sylvia communis*, Nicheur (N et M-TC)

Cette espèce commune est assez rarement observée sur les marais. A noter 2 observations d'un mâle chanteur les 29 avril et 14 juin au marais de Misery.

Fauvette à tête noire *Sylvia atricapilla*, Nicheur (N et M-TC, H-TR)

Cette espèce est contactée à partir du 18 mars sur les marais départementaux. L'espèce se reproduit dans les marais de Misery, Fontenay et Itteville. A noter une rare donnée hivernale avec un couple le 23 janvier au marais d'Itteville.

Pouillot véloce *Phylloscopus collybita*, Nicheur (N et M-C, H-R)

Le premier contact est noté le 20 mars, date conforme à la normale.

Pouillot fitis *Phylloscopus trochilus*, Nicheur (N et M-AR)

Le premier chant est entendu le 21 mars à l'Étang de la réserve à Misery.

Loriot d'Europe *Oriolus oriolus*, Nicheur (N-AR, M-AR)

La première observation est notée le 6 mai. Deux couples ont sans doute niché dans les boisements du marais de Fontenay et Fontenay-aval, et peut-être un autre à Misery.

Pinson du nord *Fringilla montifringilla*, Non nicheur (M et H-AR)

Trois femelles ont fréquenté le Domaine de Montauger le 25 novembre.

Tarin des aulnes *Carduelis spinus*, Non nicheur (M et H-C)

Des groupes jusqu'à 200 oiseaux sont notés en hiver, notamment au marais de Misery.

Bouvreuil pivoine *Pyrrhula pyrrhula*, Non nicheur (N et M-C)

Un mâle et 2 femelles sont observés le 23 janvier au marais d'Itteville.

Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus*, Nicheur (N, M et H-C)

L'espèce est nicheuse dans les roselières de l'Étang des Gravelles, de la Mare aux Sarcelles et de l'Étang de l'Herbou du marais de Misery, et du Grand Étang de Villeroy au marais de Fontenay-aval.

Liste complète des 186 espèces connues (en gras, les nouvelles espèces)

Accenteur mouchet	Etourneau sansonnet	Mésange huppée
Aigle botté	Faisan de Colchide	Mésange noire
Aigrette garzette	Faucon crécerelle	Mésange nonnette
Alouette des champs	Faucon hobereau	Milan noir
Alouette lulu	Faucon pèlerin	Milan royal
Autour des palombes	Fauvette à tête noire	Moineau domestique
Balbusard pêcheur	Fauvette des jardins	Moineau friquet
Barge rousse	Fauvette grisette	Mouette mélanocéphale
Bécasseau cocorli	Foulque macroule	Mouette rieuse
Bécasseau tacheté	Fuligule milouin	Nette rousse
Bécasseau variable	Fuligule morillon	Oie à tête barrée
Bécasse des bois	Gallinule poule d'eau	Ouette d'Egypte
Bécassine des marais	Garrot à œil d'or	Oie cendrée
Bécassine sourde	Geai des chênes	Perdrix grise
Bergeronnette des ruisseaux	Gobemouche gris	Perdrix rouge
Bergeronnette grise	Gobemouche noir	Petit gravelot
Bergeronnette de Yarell	Goéland argenté/leucopnée	Phragmite des joncs
Bergeronnette printanière	Goéland brun	Pic épeiche
Bernache du Canada	Goéland cendré	Pic épeichette
Bernache nonnette	Grand cormoran	Pic mar
Blongios nain	Grande aigrette	Pic noir
Bondrée apivore	Grand gravelot	Pic vert
Bouscarle de Cetti	Grèbe castagneux	Pie bavarde
Bouvreuil pivoine	Grèbe huppé	Pie-grièche écorcheur
Bruant des roseaux	Grimpereau des jardins	Pigeon colombin
Bruant jaune	Grive draine	Pigeon ramier
Bruant zizi	Grive litorne	Pinson des arbres
Busard des roseaux	Grive mauvis	Pinson du Nord
Busard Saint-Martin	Grive musicienne	Pipit des arbres
Buse variable	Gros-bec casse noyaux	Pipit farlouse
Butor étoilé	Grue cendrée	Pipit spioncelle
Canard carolin	Guépier d'Europe	Pouillot fitis
Canard chipeau	Guifette moustac	Pouillot véloce
Canard mandarin	Guifette noire	Râle d'eau
Canard colvert	Harle bièvre	Rémiz penduline
Canard pilet	Harle piette	Roitelet huppé
Canard siffleur	Héron bihoreau	Roitelet triple bandeau
Canard souchet	Héron garde-boeuf	Rosignol philomèle
Chardonneret élégant	Héron cendré	Rouge gorge familier
Chevalier aboyeur	Héron pourpré	Rouge queue noir
Chevalier arlequin	Hibou moyen-duc	Rouge queue à front blanc
Chevalier culblanc	Hirondelle de fenêtre	Rousserolle turdoïde
Chevalier gambette	Hirondelle de rivage	Rousserolle effarvatte
Chevalier guignette	Hirondelle rustique	Rousserolle verderolle
Chevalier sylvain	Huppe fasciée	Sarcelle d'été
Choucas des tours	Hypolaïs polyglotte	Sarcelle d'hiver
Chouette effraie	Labbe parasite	Serin cini
Chouette hulotte	Linotte mélodieuse	Sittelle torchepot
Cigogne blanche	Locustelle lusciniôïde	Sizerin flammé
Cigogne noire	Locustelle tachetée	Sterne pierregarin
Cisticole des joncs	Loriot d'Europe	Tadorne casarca
Circaète Jean Le Blanc	Macreuse brune	Tadorne de belon
Corbeau freux	Marouette ponctuée	Tadorne du Paradis
Corneille noire	Martin pêcheur d'Europe	Tarier des prés
Coucou gris	Martin triste	Tarier pâtre
Courlis cendré	Martinet noir	Tarin des aulnes
Crabier chevelu	Merle à plastron	Tourterelle des bois
Cygne noir	Merle noir	Tourterelle turque
Cygne tuberculé	Mésange à longue queue	Traquet motteux
Dendrocygne à ventre noir	Mésange bleue	Troglodyte mignon
Echasse blanche	Mésange boréale	Vanneau huppé
Epervier d'Europe	Mésange charbonnière	Verdier d'Europe

Tableau de synthèse des données des espèces et de leur statut depuis 1999

Espèces	Statut	MISERY	Statut	FONTENAY et FONTENAY-AVAL	Statut
	IDF	2010	sur le site	2010	sur le site
Accenteur mouchet	TC	X	NS	X	NS
Aigle botté	NN		M	X	M
Aigrette garzette	NN		M		M
Alouette des champs	TC	X	S	X	S
Alouette lulu	TR		M		M
Autour des palombes	TR		ME		ME
Balbusard pêcheur	TR	X	N	X	E
Barge rousse	NN		M		M
Bécasseau cocorli	NN		M		M
Bécasseau tacheté	NN		M		M
Bécasseau variable	NN		M		M
Bécasse des bois	R	X	H	X	H
Bécassine des marais	OCC	X	H		H
Bécassine sourde	NN	X	H		H
Bergeronnette des ruisseaux	R	X	NS	X	NS
Bergeronnette grise	C	X	NS	X	NS
Bergeronnette de Yarell	OCC		M		M
Bergeronnette printanière	C	X	M	X	M
Bernache du Canada	INT	X	NS	X	NS
Bernache nonnette	NN		M	X	M
Blongios nain	TR		N	X	N
Bondrée apivore	AR	X	N	X	N
Bouscarle de Cetti	R	X	NS	X	NS
Bouvreuil pivoine	C		S		S
Bruant des roseaux	AC	X	NS	X	NS
Bruant jaune	TC		E		E
Bruant zizi	AR		E		E
Busard des roseaux	TR	X	ME	X	ME
Busard St Martin	TR	X	M		M
Buse variable	AR	X	E	X	E
Butor étoilé	R	X	H	X	H
Canard carolin	INT		S		S
Canard chipeau	OCC	X	H	X	H
Canard colvert	C	X	NS	X	NS
Canard mandarin	INT	X	S	X	S
Canard pilet	NN		H	X	H
Canard siffleur	NN	X	H		H
Canard souchet	TR	X	H	X	H
Chardonneret élégant	C	X	NS	X	NS
Chevalier aboyeur	NN	X	M		M
Chevalier arlequin	NN		M		M
Chevalier culblanc	NN	X	S	X	S
Chevalier gambette	NN	X	M		M
Chevalier guignette	OCC	X	E	X	E
Chevalier sylvain	NN		M		M
Choucas des tours	C	X	S	X	S
Chouette effraie	AR		N		N
Chouette hulotte	C	X	NS	X	NS
Cigogne blanche	NN	X	M	X	M
Cigogne noire	NN		M		M
Cisticole des joncs	TR	X	M		M
Circaète Jean Le Blanc	NN		M		M
Corbeau freux	C	X	S	X	S
Corneille noire	C	X	NS	X	NS
Coucou gris	C	X	N	X	N
Courlis cendré	NN		M		M
Crabier chevelu	NN		M		M
Cygne tuberculé	INT	X	NS	X	NS
Cygne noir	INT	X	S		S
Dendrocygne à ventre noir	INT		S		S
Echasse blanche	NN				M

Espèces	Statut IDF	MISERY 2010	Statut sur le site	FONTENAY et Fontenay-aval 2010	Statut sur le site
Epervier d'Europe	AR	X	NS	X	NS
Etourneau sansonnet	TC	X	NS	X	NS
Faisan de Colchide	INT	X	S		S
Faucon crécerelle	C	X	NS	X	NS
Faucon hobereau	TR	X	N	X	E
Faucon pèlerin	TR		M		M
Fauvette à tête noire	TC	X	N	X	N
Fauvette des jardins	C	X	N	X	N
Fauvette grisette	C	X	N	X	N
Foulque macroule	AC	X	NS	X	NS
Fuligule milouin	TR	X	H	X	H
Fuligule morillon	TR	X	H	X	H
Gallinule poule d'eau	C	X	NS	X	NS
Garrot à œil d'or	TR		M	X	M
Geai des chênes	C	X	NS	X	NS
Gobemouche gris	C	X	N	X	N
Gobemouche noir	AR		N		N
Goéland argenté/leucopnée	TR	X	S	X	S
Goéland brun	OCC		H	X	H
Goéland cendré	NN		H		H
Grand cormoran	TR	X	S	X	NS
Grande aigrette	NN	X	M	X	M
Grand gravelot	NN		M		M
Grèbe castagneux	AR	X	NS	X	NS
Grèbe huppé	AC	X	NS	X	NS
Grimpereau des jardins	TC	X	NS	X	NS
Grive draine	C	X	NS	X	NS
Grive litorne	TR	X	H	X	H
Grive mauvis	NN	X	H	X	H
Grive musicienne	TC	X	NS	X	NS
Gros-bec casse noyaux	AC		NS		NS
Grue cendrée	AR	X	M		M
Guêpier d'Europe	AR		E		E
Guifette moustac	NN		M	X	M
Guifette noire	NN		M	X	M
Harle bièvre	NN		H	X	H
Harle piette	NN		M, H	X	M, H
Héron bihoreau	TR	X	E		E
Héron cendré	AR	X	S	X	NS
Héron garde-bœuf	OCC		M	X	M
Héron pourpré	NN		M	X	M
Hibou moyen-duc	AC		N		N
Hirondelle de fenêtre	TC	X	E	X	E
Hirondelle de rivage	C	X	E	X	E
Hirondelle rustique	TC	X	E	X	E
Huppe fasciée	TR		M		M
Hypolaïs polyglotte	C	X	N	X	N
Labbe parasite	OCC		M		M
Linotte mélodieuse	C	X	E	X	E
Locustelle lusciniôïde	OCC		N		N
Locustelle tachetée	AC	X	N		N
Loriot d'Europe	AC	X	N	X	N
Macreuse brune	NN		H		H
Marouette ponctuée	NN		M		M

	Statut	MISERY	Statut	FONTENAY et Fontenay-aval	Statut
Espèces	IDF	2010	sur le site	2010	sur le site
Martin pêcheur d'Europe	AR	X	NS	X	NS
Martin triste	INT		S		S
Martinet noir	TC	X	E	X	E
Merle à plastron	NN		M		M
Merle noir	TC	X	NS	X	NS
Mésange à longue queue	C	X	NS	X	NS
Mésange bleue	TC	X	NS	X	NS
Mésange boréale	C		S		S
Mésange charbonnière	TC	X	NS	X	NS
Mésange huppée	C		NS		NS
Mésange noire	AC		NS		NS
Mésange nonnette	C	X	NS	X	NS
Milan noir	TR	X	E	X	E
Milan royal	NN		M		M
Moineau domestique	TC	X	NS	X	NS
Moineau friquet	C	X	NS	X	NS
Mouette rieuse	AC	X	S	X	S
Mouette mélanocéphale	TR		M		M
Nette rousse	OCC		S		H
Oie à tête barrée	INT		S	X	S
Oie cendrée	NN	X	M	X	M
Ouette d'Egypte	INT		S		S
Perdrix grise	NN		S		S
Perdrix rouge	INT		S		S
Petit gravelot	NN		M	X	M
Phragmite des joncs	R	X	N	X	N
Pic épeiche	C	X	NS	X	NS
Pic épeichette	C	X	NS	X	NS
Pic mar	AR		H		H
Pic noir	AR	X	NS	X	NS
Pic vert	C	X	NS	X	NS
Pie bavarde	TC	X	NS	X	NS
Pie-grièche écorcheur	R		M		M
Pigeon colombin	AC	X	N	X	N
Pigeon ramier	TC	X	NS	X	NS
Pinson des arbres	TC	X	NS	X	NS
Pinson du Nord	NN		M		M
Pipit des arbres	TC	X	N	X	N
Pipit farlouse	AC	X	N	X	N
Pipit spioncelle	C		H		H
Pouillot fitis	C	X	N	X	N
Pouillot véloce	TC	X	NS	X	NS
Râle d'eau	AR	X	NS	X	NS
Rémiz penduline	NN		M		M
Roitelet huppé	C	X	NS		NS
Roitelet triple bandeau	AC	X	NS		NS
Rossignol philomèle	C	X	N	X	N
Rouge gorge familier	TC	X	NS	X	NS
Rouge queue noir	TC	X	NS	X	NS
Rouge queue à front blanc	AR		E		E
Rousserolle turdoïde	TR		M		M
Rousserolle effarvate	AC	X	N	X	N
Rousserolle verderolle	AR		N	X	N
Sarcelle d'été	TR		M, H		M, H

	Statut	MISERY	Statut	FONTENAY et Fontenay-aval	Statut
Espèces	IDF	2010	sur le site	2010	sur le site
Sarcelle d'hiver	TR	X	H	X	H
Serin cini	C	X	N	X	N
Sittelle torchepot	TC	X	NS	X	NS
Sizerin flammé	NN		M		M
Sterne pierregarrin	AR	X	N	X	N
Tadorne de Belon	TR		M		M
Tadorne casarca	INT		H		H
Tadorne du Paradis	INT		E		E
Tarier des prés	TR		M		M
Tarier pâtre	AC		N		N
Tarin des aulnes	NN	X	H	X	H
Tourterelle des bois	C	X	N	X	N
Tourterelle turque	C	X	S	X	S
Traquet motteux	AR		M		M
Troglodyte mignon	TC	X	NS	X	NS
Vanneau huppé	R	X	M	X	M
Verdier d'Europe	TC	X	NS	X	NS
Totaux (186 espèces)		112		113	

Légende :

- N** : nicheur (nicheur certain)
- H** : hivernant (espèce présente uniquement en hiver)
- E** : estivant (espèce présente en période de reproduction hors de son périmètre habituel de reproduction)
- M** : migrateur (grand migrateur)
- NS** : nicheur sédentaire (espèce présente toute l'année et dont la reproduction est confirmée)
- S** : sédentaire (espèce présente toute l'année sans confirmation de sa reproduction)

Statuts en Ile-de-France, France et Europe

	ZNIEFF	Rareté		Vulnérabilité		Statut réglementaire		
		IDF	IDF	France	Europe	France	Directive Oiseaux	Convention Berne
Grèbe castagneux	D(h)>25	AR		Nd	Nd	P		II
Grèbe huppé	D(h)>130	AC		Nd	Nd	P		III
Grand Cormoran	D(h)>300	TR	Sr	Nd	Nd	P	I	III
Butor étoilé	D(n)	OCC	Da	V	(V)	P	I	II
Blongios nain	D(n)			Da	(V)	P	I	II
Bihoreau gris	D(n)	TR	Sr	Sr	Dé	P	I	II
Crabier chevelu				V	V	P	I	II
Héron garde-bœufs				Sr	Nd	P		II
Aigrette garzette				Sr	Nd	P	I	II
Grande Aigrette				V	Nd	P	I	II
Héron cendré	D(h)>25	AR		Nd	Nd	P		III
Héron pourpré				Dé	V	P	I	II
Cigogne noire				V	R	P	I	II
Cigogne blanche				R	V	P	I	II
Dendrocygne à ventre noir							?	
Cygne tuberculé		INT		R	Nd	P	II/2	III
Cygne noir							?	
Oie cendrée				V	Nd	C	II/1, III/2	III
Oie à tête barrée							?	
Bernache du Canada		INT		F	F	P	II/1	III
Bernache nonnette				V	Lh	P	I	II
Ouette d'Egypte					F	P		II
Tadorne casarca					V	P	I	II
Tadorne de Paradis							?	
Tadorne de Belon		OCC		Nd	Nd	P		II
Canard carolin							?	
Canard mandarin						P		III
Canard siffleur				Sr	Nd	C	II/1, III/2	III
Canard chipeau	D(h)>7	OCC		V	V	C	II/1	III
Sarcelle d'hiver	D(n), D(h)>40	TR	V	R	Nd	C	II/1, III/2	III
Canard colvert	D(h)>700	C		Nd	Nd	C	II/1, III/1	III
Canard pilet				Sr	V	C	II/1, III/2	III
Sarcelle d'été	D(n)	TR	Da	Da	V	C	II/1	III
Canard souchet	D(n), D(h)>12	TR	V	R	Nd	C	II/1, III/2	III
Fuligule milouin	D(n), D(h)>400	TR	Da	Dé	Nd	C	II/1, III/2	III
Fuligule morillon	D(n), D(h)>200	TR	Sr	R	Nd	C	II/1, III/2	III
Macreuse brune				R	Lh	C	II/2	III

	ZNIEFF	Rareté IDF	Vulnérabilité			Statut règlementaire		
			IDF	France	Europe	France	Directive Oiseaux	Convention Berne
Garrot à œil d'or				R	Nd	C	II/2	III
Harle bièvre				V	Nd	P	II/2	III
Harle piette				V	V	P		II
Bondrée apivore	D(n)>10	AR	Sr	Nd	Nd	P	I	II
Milan noir	D(n)	TR	V	Sr	V	P	I	II
Milan royal				Sr	Nd	P	I	II
Circaète Jean-le-blanc				R	R	P	I	II
Busard des roseaux	D(n)	TR	V	Sr	Nd	P	I	II
Busard Saint-Martin	D(n)	TR	V	Sr	V	P	I	II
Autour des palombes	D(n)	TR	V	Nd	Nd	P		II
Epervier d'Europe		AR		Nd	Nd	P		II
Buse variable		AR		Nd	Nd	P		II
Aigle botté				R	R	P	I	II
Balbusard pêcheur				V	R	P	I	II
Faucon crécerelle		C		Sr	Dé	P		II
Faucon hobereau	D(n)	TR	V	Nd	Nd	P		II
Faucon pèlerin				R	R	P	I	II
Perdrix rouge		INT		Dé	V	C	II/1, III/1	III
Perdrix grise		TC		Dé	V	C	II/1, III/1	III
Faisan de Colchide		INT		Nd	Nd	C	II/1, III/1	III
Râle d'eau	D(n)>2	AR		Pr	(Nd)	C	II/2	III
Marouette ponctuée	D(n)	OCC	Da	Da	Nd	P	I	II
Gallinule poule d'eau		C		Nd	Nd	C	II/2	III
Foulque macroule	D(h)>700	AC		Nd	Nd	C	II/1, III/2	III
Grue cendrée				V	V	P	I	II
Echasse blanche		OCC		Sr	Nd	P	I	II
Petit Gravelot	D(n)>10	AR	Sr	(Nd)	(Nd)	P		II
Grand Gravelot				V	Nd	P		II
Vanneau huppé	D(n)>2	R	V	Dé	(Nd)	C	II/2	III
Bécasseau cocorli						P		II
Bécasseau variable				Dé	Vh	P		II
Bécasseau tâcheté				A			?	
Bécassine sourde				Pr	(Vh)	C	II/1, III/2	III
Bécassine des marais	D(n), D(h)>20	OCC	Da	Da	(Nd)	C	II/1, III/2	III
Bécasse des bois	D(n)	R	R	Pr	Vh	C	II/1, III/2	III
Barge rousse				Dah	Lh	C	II/2	III
Courlis cendré				Dé	Déh	C	II/2	III
Chevalier arlequin				Né	Nd	C	II/2	III
Chevalier gambette				R	Dé	C	II/2	III
Chevalier aboyeur				Né	Nd	C	II/2	III

	ZNIEFF	Rareté IDF	Vulnérabilité			Statut réglementaire		
			IDF	France	Europe	France	Directive Oiseaux	Convention Berne
Chevalier culblanc				Né	(Nd)	P		II
Chevalier sylvain					Dé	P	I	II
Chevalier guignette	D(n)	OCC		R	Nd	P		II
Labbe parasite				Né	(Nd)	P		III
Mouette mélanocéphale		OCC		R	Nd	P	I	II
Mouette rieuse		AC		Nd	Nd	P	II/2	III
Goéland cendré		TR	Sr	V	Dé	P	II/2	III
Goéland brun				Nd	Nd	P	II/2	
Goéland argenté		TR	Sr	Nd	Nd	P	II/2	
Goéland leucopnée		OCC		Nd	(Nd)	P	II/2	III
Sterne pierregarin	D(n)>10	AR	Sr	Nd	Nd	P	I	II
Guifette moustac				Sr	Dé	P	I	II
Guifette noire				V	Dé	P	I	II
Pigeon colombin		AC		Pr	Nd	C	II/2	III
Pigeon ramier		TC		Nd	Nd	C, N	II/1, III/1	
Tourterelle turque		C		Nd	(Nd)	C	II/2	III
Tourterelle des bois		C		Dé	Dé	C	II/2	III
Coucou gris		C		Nd	Nd	P		III
Effraie des clochers		AR	Sr	Dé	Dé	P		II
Chouette hulotte		C		Nd	Nd	P		II
Hibou moyen-duc		AC		Nd	Nd			II
Martinet noir		TC		Nd	Nd	P		III
Martin-pêcheur d'Europe	D(n)>5	AR	Sr	Sr	Dé	P	I	II
Guêpier d'Europe	D(n)>5	AR	Sr	Sr	Dé	P		II
Huppe fasciée	D(n)	TR	Da	Dé	Nd	P		II
Pic vert		C		Sr	Dé	P		II
Pic noir	D(n)>10	AR	Sr	Nd	Nd	P	I	II
Pic épeiche		C		Nd	Nd	P		II
Pic mar	D(n)>30	R	V	Sr	Nd	P	I	II
Pic épeichette		C		Nd	Nd	P		II
Alouette lulu	D(n)	TR	Da	Sr	V	P	I	III
Alouette des champs		TC		Pr	V	C	II/2	III
Hirondelle de rivage		C		Sr	Dé	P		II
Hirondelle rustique		TC		Dé	Dé	P		II
Hirondelle de fenêtre		TC		Nd	Nd	P		II
Pipit des arbres		C		(Nd)	Nd	P		II
Pipit farlouse		AC		(Nd)	Nd	P		II
Pipit spioncelle					Nd	P		II
Bergeronnette printanière		C		Nd	Nd	P		II
Bergeronnette des ruisseaux	D(n)>5	R	R	(Nd)	(Nd)	P		II
Bergeronnette grise		C		Nd	Nd	P		II

	ZNIEFF	Rareté	Vulnérabilité			Statut réglementaire		
			IDF	France	Europe	France	Directive Oiseaux	Convention Berne
Troglodyte mignon		TC		Nd	Nd	P		II
Accenteur mouchet		TC		Nd	Nd	P		II
Rougegorge familier		TC		Nd	Nd	P		II
Rossignol philomèle		C		(Nd)	(Nd)	P		II
Rougequeue noir		TC		Nd	Nd	P		II
Rougequeue à front blanc	D(n)>25	AR	Sr	Pr	V	P		II
Tarier des prés	D(n)	OCC	Da	Dé	Nd	P		II
Tarier pâtre		AC		Pr	(Dé)	P		II
Traquet motteux	D(n)	OCC	Da	Pr	Nd	P		II
Merle à plastron					Nd	P		II
Merle noir		TC		Nd	Nd	C	II/2	III
Grive litorne	D(n)	TR	Sr	Nd	Nd	C	II/2	III
Grive musicienne		TC		Nd	Nd	C	II/2	III
Grive mauvis					Nd	C	II/2	III
Grive draine		C		Nd	Nd	C	II/2	III
Bouscarle de Cetti	D(n)	R	R	Nd	Nd	P		II
Cisticole des joncs		OCC			(Nd)	P		II
Locustelle tachetée		AC		Nd	Nd	P		II
Locustelle luscinoïde	D(n)	OCC	Da	Dé	(Nd)	P		II
Phragmite des joncs	D(n)	R	V	Pr	(Nd)	P		II
Rousserolle verderolle	D(n)>15	AR	Sr	Nd	Nd	P		II
Rousserolle effarvate		AC		Nd	Nd	P		II
Rousserolle turdoïde	D(n)	TR	Da	Dé	(Nd)	P		II
Hypolaïs polyglotte		C		(Nd)	(Nd)	P		II
Fauvette grisette		C		Nd	Nd	P		II
Fauvette des jardins		C		Nd	Nd	P		II
Fauvette à tête noire		TC		Nd	Nd	P		II
Pouillot véloce		TC		(Nd)	(Nd)	P		II
Pouillot fitis		C		Nd	Nd	P		II
Roitelet huppé		C		Nd	Nd	P		II
Roitelet triple-bandeau		AC		Nd	Nd	P		II
Gobemouche gris		C		Sr	Dé	P		II
Gobemouche noir	D(n)	AR	Sr	Nd	Nd	P		II
Mésange à longue queue		C		Nd	Nd	P		III
Mésange nonnette		C		Nd	Nd	P		II
Mésange boréale		C		(Nd)	(Nd)	P		II
Mésange huppée		C		Nd	Nd	P		II
Mésange noire		AC		Nd	Nd	P		II
Mésange bleue		TC		Nd	Nd	P		II
Mésange charbonnière		TC		Nd	Nd	P		II
Sittelle torchepot		TC		Nd	Nd	P		II
Grimpereau des jardins		TC		Nd	Nd	P		II

	ZNIEFF	Rareté IDF	Vulnérabilité			Statut réglementaire		
			IDF	France	Europe	France	Directive Oiseaux	Convention Berne
Rémiz penduline				V	(Nd)	P		III
Loriot d'Europe		AC		Nd	Nd	P		II
Pie-grièche écorcheur	D(n)	R	V	Dé	(Dé)	P	I	II
Geai des chênes		C		(Nd)	(Nd)	C, N	II/2	
Pie bavarde		TC		Nd	Nd	C, N	II/2	
Choucas des tours		C		(Nd)	(Nd)	P	II/2	
Corbeau freux		C		(Nd)	Nd	C, N	II/2	
Corneille noire		C		Nd	Nd	C, N	II/2	
Etourneau sansonnet		TC		Nd	Nd	C, N	II/2	
Moineau domestique		TC		Nd	Nd	P		
Moineau friquet		C		Sr	Nd	P		III
Pinson des arbres		TC		Nd	Nd	P		III
Pinson du Nord					Nd	P		III
Serin cini		C		Nd	Nd	P		II
Verdier d'Europe		TC		Nd	Nd	P		II
Chardonneret élégant		C		(Nd)	(Nd)	P		II
Tarin des aulnes				R	Nd	P		II
Linotte mélodieuse		C		Nd	Nd	P		II
Sizerin flammé					(Nd)	P		II
Bouvreuil pivoine		C		Nd	Nd	P		III
Gros-bec casse-noyaux		AC		Nd	Nd	P		II
Bruant jaune		TC		Sr	(Nd)	P		II
Bruant des roseaux		AC		Nd	Nd	P		II

Espèces déterminantes pour les ZNIEFF

D (n) : oiseau déterminant concernant les populations nicheuses

D (h) : oiseau déterminant concernant les populations hivernantes

D (n ou h > x) : oiseau déterminant concernant ses populations nicheuses ou hivernantes lorsqu'au moins x couples ou individus sont présents

Statut de rareté régionale (d'après SIBLET & KOVACS, 1998)

OCC : oiseau nicheur occasionnel

TR : de 1 à 20 couples

R : de 21 à 100 couples

AR : de 101 à 500 couples

AC : de 501 à 2000 couples

C : de 2001 à 20000 couples

TC : plus de 20000 couples

INT : oiseau nicheur introduit

Statut de rareté en île de France, en France et en Europe

A : oiseau accidentel

Da : oiseau nicheur en danger

Dah : oiseau en danger en hivernage

Dé : oiseau nicheur en déclin

Déh : oiseau en déclin en hivernage
 Di : oiseau nicheur disparu
 E : oiseau échappé de captivité
 F : oiseau feral (exotique introduit aux populations vivant à l'état sauvage)
 I : oiseau introduit après 1950 (ne se maintenant que grâce à des lâchers)
 L : oiseau nicheur localisé
 Lh : oiseau localisé en hivernage
 Nd : oiseau nicheur au statut non défavorable
 Né : oiseau au statut non évalué
 No : oiseau nicheur occasionnel
 Pr : oiseau au statut à préciser
 R : oiseau nicheur rare
 Rh : oiseau rare en hivernage
 Sr : oiseau à surveiller
 V : oiseau nicheur vulnérable
 Vh : oiseau vulnérable en hivernage
 () : oiseau au statut provisoire

Statut réglementaire en France

C : oiseau chassable
 N : oiseau susceptible d'être classé nuisible
 P : oiseau protégé (au titre de loi de 1976 sur la protection de la nature, ses arrêtés d'application et ses compléments de 1999)

Statut réglementaire en Europe

La Directive européenne 79/409, dite Directive Oiseaux, concerne la conservation des oiseaux sauvages et possède plusieurs annexes :

- l'annexe I regroupe les espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation, en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zones de Protection Spéciale ou ZPS) ;
- l'annexe II regroupe les espèces pouvant être chassées soit dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la directive (partie 1), soit seulement dans les Etats membres pour lesquels elles sont mentionnées (partie 2) ;
- l'annexe III concerne les espèces pouvant être commercialisées selon des modalités strictes.

La Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe présente deux annexes importantes :

- l'annexe II regroupe les espèces appartenant à la faune strictement protégées ;
- l'annexe III regroupe les espèces appartenant à la faune dont l'exploitation, sous quelque forme que ce soit, est réglementée.

Ces statuts sont précisés d'après les ouvrages suivants :

- FIERS V., B. GAUVRIT, E. GAVAZZI, P. HAFFNER, H. MAURIN et coll. (1997). *Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques*. Col. Patrimoine naturels, volume 24 – Paris, Service du Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement, 225 p.
- ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D. (1999) *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Population. Tendances. Menaces. Conservation*. Paris (SEOF, LPO), 598 p.
- TUCKER G.M. & HEATH M.F. (1994) *Birds in Europe. Their Conservation Status*. Cambridge (BirdLife International), 600 p.
- SIBLET J-P., KOVACS J-C. & LEVEQUE P. (2002) Guide méthodologique pour la création de ZNIEFF en île de France. CSPRN/DIREN, 204 p.
- SIBLET J-P. & KOVACS J-C. (1998) Les Oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial en île de France. *Le Passer* 35 : 107-111.

Nombre cumulé d'espèces pour les principaux statuts depuis 1996 sur les sites

		OCC	TR	R	NN	TOTAUX
MISERY	1996	1	8	3	1	13
	1998	3	11	6	7	27
	2000	5	13	7	17	42
	2001	6	13	7	18	44
	2002	6	15	8	20	49
	2003	6	15	8	25	54
	2004	7	15	8	28	58
	2005	7	16	8	31	62
	2006	8	16	8	33	65
	2007	8	16	8	33	65
	2008	8	16	8	33	65
	2009	8	16	8	33	65
	2010	8	16	8	33	65
FONTENAY ET FONTENAY AVAL	1999	0	6	2	3	11
	2000	3	12	5	9	29
	2001	4	12	5	9	30
	2002	4	12	5	9	30
	2003	4	12	5	9	30
	2004	4	13	5	10	32
	2005	5	13	5	10	33
	2006	5	13	5	12	35
	2007	5	13	5	12	35
	2008	6	13	5	12	36
	2009	6	13	5	12	36
2010	6	14	5	13	38	

Légende des statuts en Ile-de-France :

OCC : nicheur occasionnel

TR : nicheur très rare

R : nicheur rare

NN : non nicheur

IV – CONCLUSION DES OBSERVATIONS 2010

127 espèces ont été observées en 2010 sur les marais départementaux de Misery, Fontenay, Fontenay-aval et Itteville, chiffre comparable aux années précédentes.

Trois nouvelles espèces ont été contactées : l'Oie à tête barrée, le Garrot à œil d'or, toutes 2 sur la marais de Fontenay-aval et le Harle bièvre sur la marais de Fontenay.

De nombreuses autres espèces rares ont été observées en 2010, notamment le Butor étoilé, le Blongios nain, le Bihoreau gris, le Héron garde-bœufs, la grande Aigrette, le Héron pourpré, la Cigogne blanche, la Bernache nonnette, le Tadorne de Belon, le Canard pilet, la Sarcelle d'été, le Canard souchet, le Fuligule milouin, le Fuligule morillon, le Harle piette, la Bondrée apivore, le Milan noir, le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin, l'Aigle botté, le Balbuzard pêcheur, le Faucon hobereau, la grue cendrée, la Bécassine sourde, le petit Gravelot, la Bécasse des bois, le Chevalier gambette, le Chevalier sylvain, le Goéland brun, la Guifette moustac, la Guifette noire, la Huppe fasciée, la Cisticole des joncs, la Locustelle tachetée, la Rousserolle verderolle, la Bouscarle de Cetti et le Pinson du nord.

Après de nouveau une reproduction en 2009 du Balbuzard pêcheur à l'Etang de la Réserve à Misery, 3 oiseaux (1 mâle et 2 femelles) ont été présents mais ne se sont pas reproduits. En effet, le mâle de 2009 est revenu en avril et a été rejoint par une femelle d'un an trop jeune pour se reproduire. La femelle de 2009 n'a été contactée qu'à partir du 25 mai, date tardive pour une reproduction. Ce couple est resté formé jusqu' à son départ en migration.

Il faut noter également que le mâle né à Misery en 2006 a tenté de se reproduire en forêt d'Orléans.

Le Grand cormoran a niché pour la cinquième année consécutive sur le marais de Fontenay avec une légère baisse de la taille de la colonie qui compte maintenant 51 nids et qui a produit environ 40 jeunes.

En ce qui concerne le Blongios nain, la nidification d'au moins un couple a été prouvée sur le marais départemental de Fontenay. En effet, 3 juvéniles non volants ont été observés en août.

Les effectifs de Héron cendré nicheurs sont en baisse avec 17 couples à Fontenay-aval et au moins 2 couples à l'Etang aux Moines à Fontenay.

La grande Aigrette stationne de plus en plus longtemps en hivernage sur les sites avec cette année une présence jusqu'à mi-mai et un retour à partir de début octobre.

Les canards de surface ont été bien représentés en 2010.

Les effectifs hivernants de Canard colvert ont été très importants, et ceux de Sarcelle d'hiver sont en augmentation après 3 années de baisse. Les canards chipeau et souchet ont vu leur nombre baisser mais avec une période de présence plus longue pour le Canard souchet. Il faut noter également les observations de Canard pilet et de la Sarcelle d'été.

Les effectifs de Fuligules milouin sont en baisse, avec 35 mâles et 13 femelles le 16 janvier. Mais le Fuligule morillon est de nouveau présent pour la seconde année consécutive avec notamment 6 oiseaux le 20 février.

Trois autres anatidés rares ont été observés, dont 2 pour la première fois : le Garrot à œil or (qui niche depuis 2009 en Seine-et-Marne) et le Harle bièvre, et le retour du Harle piette.

Au niveau des rapaces, pour la sixième année consécutive, un couple de Milan noir a été présent pendant la période de nidification, sans qu'aucune reproduction ne soit prouvée, même si des parades et un accouplement ont été observés.

Une grue cendrée posée dans la Grande Prairie du marais de Misery a été observée le 23 juin.

2010 a été une bonne année pour les limicoles avec la présence du Petit gravelot au marais de Fontenay, du Chevalier gambette à Misery et du Chevalier sylvain à Itteville.

Pour les laridés, les Guifettes moustac et noire sont notées en septembre et octobre au marais de Fontenay-aval et le Goéland brun le 20 février à Fontenay-aval.

Une quinzaine de couples de Sterne pierregarin s'est installée sur le radeau de l'Etang aux Moines de Fontenay et a produit une dizaine de jeunes à l'envol.

La Huppe fasciée a été observée le 22 juillet dans le verger du Domaine de Montauger.

La Cisticole des joncs a de nouveau été observée dans la Grande Prairie de Misery, la Locustelle tachetée au printemps à Misery, Itteville et dans le parc du château de Fontenay et la Rousserolle verderolle a été entendue aux marais de Fontenay-aval et d'Itteville et dans le parc du château de Fontenay.

V – SYNTHÈSE ORNITHOLOGIQUE DEPUIS 1999

Depuis la mise en place de la première étude ornithologique sur les marais, 186 espèces d'oiseaux ont été observées. Le suivi réalisé chaque année a permis de compléter la liste initiale qui était de 144 espèces de 42 nouvelles. Ces espèces sont citées dans le tableau ci-dessous avec l'année de leur première observation et les occurrences d'apparition à partir de celle-ci.

Espèce	1ère donnée	Années de présence entre la 1ère donnée et 2010
Bernache nonnette	2002	2003, 2005, 2010
Dendrocygne sp	2001	
Oie à tête barrée	2010	
Héron garde-bœufs	2001	2010
Crabier chevelu	2004	
Tadorne de Belon	2004	2009
Tadorne du paradis	2004	
Tadorne casarca	2006	
Canard pilet	2001	2006, 2007, 2008, 2010
Canard carolin	2005	
Canard mandarin	2005	2010
Garrot à œil d'or	2010	
Harle bièvre	2010	
Nette rousse	2008	
Macreuse brune	2005	
Milan royal	2006	
Aigle botté	2005	2007, 2008, 2009, 2010
Faucon pèlerin	2003	2004, 2008
Marouette ponctuée	2009	
Perdrix grise	2003	2004, 2006, 2007, 2008
Perdrix rouge	2004	
Chevalier sylvain	2002	2006, 2010
Chevalier gambette	2004	2010
Grand Gravelot	2003	
Petit Gravelot	2003	2004, 2005, 2009, 2010
Echasse blanche	2006	
Bécasseau cocorli	2002	
Bécasseau variable	2004	2005
Bécasseau tacheté	2006	
Barge rousse	2009	
Labbe parasite	2001	
Goéland cendré	2006	2007, 2008, 2009
Goéland brun	2005	2006, 2007, 2008, 2009, 2010
Mouette mélanocéphale	2004	
Bergeronnette de Yarell	2004	
Cisticole des joncs	2005	2006, 2007, 2010
Huppe fasciée	2002	2004, 2010
Pie-grièche écorcheur	2002	
Tarier des prés	2002	2004, 2005, 2007, 2008
Traquet motteux	2002	
Martin triste	2003	
Merle à plastron	2003	2004

Certaines espèces sont échappées de captivité et ne présentent pas d'intérêt pour des sites naturels : Dendrocygne sp, Oie à tête barrée, Tadorne du paradis, Canard carolin, Canard mandarin et Martin triste.

Une autre espèce, le Tadorne casarca est sans doute issue des populations acclimatées en Belgique, Pays-Bas et Allemagne depuis la fin des années 1980.

L'apparition de certaines espèces, Bernache nonnette (nicheuse au Benelux), Tadorne de Belon, Nette rousse, Héron garde-boeufs, Garrot à œil d'or (nicheur en Seine-et-Marne depuis 2009), Harle bièvre (lors d'une « invasion » en Ile-de-France durant l'hiver 2010-2011), Faucon pèlerin, petit Gravelot, Mouette mélanocéphale (nicheuse en Ile-de-France), Goéland cendré (nicheur dans les Yvelines, en limite sud de son aire de répartition), Goéland brun, Cisticole des joncs, Huppe fasciée (nicheuse en Ile-de-France), Pie-grièche écorcheur (nicheuse en Seine-et-Marne) résulte de l'augmentation de la population française et de la dispersion des individus à la recherche de sites favorables soit à la reproduction, soit à l'hivernage.

Certaines espèces telles le Crabier chevelu et l'Aigle botté, présentent une tendance à la progression vers le nord de la France depuis les années 1980.

Enfin, certaines espèces rares ou extrêmement rares, Canard pilet, Macreuse brune, Milan royal, Marouette ponctuée, Echasse blanche, Chevalier gambette, Chevalier sylvain, grand Gravelot, Bécasseau tacheté, Bécasseau cocorli, Bécasseau variable, Barge rousse, Labbe parasite, Bergeronnette de Yarell, Tarier des prés (population en baisse importante en France, du fait des modifications des pratiques agricoles), Traquet motteux (même remarque que pour le Tarier des prés), Merle à plastron ne font l'objet que de rares mentions en Ile-de-France.

Au niveau des espèces nicheuses, on note 4 nouvelles espèces : le Héron cendré depuis 2003 (acquisition du marais de Fontenay-aval), le Balbuzard pêcheur à Misery depuis 2005, le grand Cormoran à Fontenay-le-Vicomte depuis 2006 et la Bondrée apivore, nicheuse certaine à Misery depuis 2009. Une cinquième espèce est fortement suspectée nicheuse depuis 2008 : le Milan noir à Misery.

Au niveau des oiseaux d'eau, les populations hivernantes de Canard chipeau et de Canard souchet sont en constante augmentation, sauf en 2010. D'autres espèces, telles le Butor étoilé, la grande Aigrette et le Héron pourpré font l'objet d'observations de plus en plus fréquentes et/ou en effectif plus important.

La politique des Espaces Naturels Sensibles mise en place par le Département de l'Essonne permet de protéger des entités écologiques de plus en plus importantes. Les propriétés départementales des basses vallées de l'Essonne et de la Juine couvrent désormais plus de 400 ha.

La poursuite des opérations de gestion afin de restaurer des milieux rares (fauche et teste d'étrépage dans les roselières, vasières, berges ouvertes et reprofilées) permet chaque année d'assurer la permanence de ces milieux. Ainsi des espèces d'oiseaux rares et très rares fréquentent les marais départementaux en nombre plus important chaque année.

Les surveillances des gardes-animateurs du Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles assurent la tranquillité nécessaire aux espèces sensibles pour nicher ou hiverner.

La nidification d'espèces rares en Ile-de-France peut ainsi être envisagée dans les années à venir : Héron bihoreau, grande Aigrette, Héron pourpré, Sarcelle d'hiver, Canard chipeau, Canard souchet, Milan noir, Busard des roseaux, Bécasse des bois, Vanneau huppé et Cisticole des joncs.

Remerciements :

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à ce suivi :

- les visiteurs qui ont eu l'amabilité de noter leurs observations dans les classeurs situés dans les observatoires : D. Attinault, T. Aurrissergues, M. Baran, S. Barberis, E. Boistard, P. Bordeaux, B. Bosshard, C. Bovard, B. Bozec, D. Christin, P. Couric, P. Crançon, J. Crespo, V. Demougin, M. Derouch, A. et M. Desbueres, D. Drillet, JM. Ducos, E. Dumarquez, S. Gallen, E. Gonzalez, Krasnopolski, J. Lamartine, M. Lambert Laiguillon, C. Marcault, C. Martin, Y. Massin, S. Moreau, P. Mulot, K. Nguyen, P. Royer, E. Perret, C. Sigwald, P. Stantina, J. et G. Thomas, C. Tunc, D. Unkelbach, L. Van Nieken, D. Vileski, H. Versavel
- Rolf Wahl pour ses commentaires et informations sur le Balbuzard pêcheur,
- le personnel du Conservatoire : gardes-animateurs, équipe technique et techniciens.

Références bibliographiques :

Les oiseaux d'Ile-de-France, Pierre Le Maréchal et Guilhem Lesaffre, Delachaux et Niestlé, 2000.

Les oiseaux d'Europe, Lars Jonsson, Nathan, 1994.

Le guide ornitho, Lars Svensson, Delachaux et Niestlé, 2000.

Nouvel inventaire des oiseaux de France, Dubois Ph. J., Le Maréchal P., Oloiso G. et Yésou P., Delachaux et Niestlé, 2008.

Evolution des effectifs des oiseaux d'eau en Ile-de-France lors des dénombrements hivernaux de mi-janvier entre 1995 et 2010, Pierre Le Maréchal, 2010

Un article sur la nidification du Balbuzard pêcheur en 2005 a été publié dans le numéro 13-2 de mars-avril 2006 de la revue Ornithos, dans la revue Rapaces de France supplément n°8 de 2006 de la revue L'oiseau magazine, dans la revue Balbuzard infos n°10-11 et dans la revue Le Passer volume 44 n°1-2.

Un autre article sur la reproduction 2006 du Balbuzard pêcheur en Essonne a été publié dans la revue Balbuzard infos n°12-13.

Sur le site internet de la Banque des Savoirs, www.savoirs.essonne.fr, des articles sur la faune et la flore du Département de l'Essonne sont régulièrement mis en ligne.

Imprimé sur papier recyclé